

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME
PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION
PROJET DE RÈGLEMENT P03-012**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 février 2003, à 19 h
Centre 7400
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 20031
MOT DE LA PRÉSIDENTE1

DÉPÖT DE DOCUMENTS.....1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

BENÖIT LEFEBVRE7
FRANÇOIS BEAULÉ.....12
MARIE-MICHÈLE POISSON.....28

REPRISE DE LA SÉANCE49

LOIC DEHOUX50
BRIGITTE BOUVRETTE.....53
JULIE JUTRAS.....61
FRÉDÉRIC GIGUÈRE73
MARC LANGLOIS82
MARIELLE GOUDREAU.....92

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de consultation publique portant sur le projet de modification au plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

10 Je vous rappelle que nous en sommes toujours à la première partie de la consultation publique qui permet au public et à la commission de bien s'informer sur le projet. C'est au cours de la deuxième partie de la consultation, qui débutera le 17 mars prochain, que la commission entendra tous ceux et celles qui désirent prendre position sur le projet. Je vous rappellerai, avant la fin de la soirée, les procédures à suivre pour déposer un mémoire ou pour présenter verbalement votre opinion.

15 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord vous indiquer les documents qui ont été déposés hier et qui seront rendus disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de documentation le plus tôt possible. Ensuite, j'inviterai le porte-parole de Tennis Canada – Parc Jarry et le responsable du projet pour l'arrondissement à apporter des compléments d'information demandés au cours de la séance d'hier.

20 Je déclarerai ensuite que le registre est ouvert et que les gens qui désirent poser des questions peuvent s'inscrire auprès de madame Truax à la table d'accueil à l'arrière de la salle. J'inviterai alors les citoyens à venir poser leurs questions dans l'ordre d'inscription. Il va sans dire que je vais d'abord appeler les personnes qui se sont inscrites hier et qui n'ont pas encore eu le temps de venir poser leurs questions.

30 Je vous rappelle que le registre restera ouvert jusqu'à la fin de la séance et que vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour des questions supplémentaires. La séance de ce soir devrait se terminer vers 23 h. Et si, à ce moment-là, il y a encore des gens inscrits au registre ou s'il reste des informations supplémentaires à obtenir, la consultation se poursuivra demain soir, dans la même salle et à la même heure, soit 19 h.

35 Alors, je vous indique dès maintenant les documents qui ont été déposés depuis hier et qui seront rendus le plus rapidement possible accessibles au public sur le site de l'Office et dans les centres de documentation.

40 Alors, au niveau des documents déposés par le public, il y a d'abord l'*Avis de la Commission Jacques Viger au sujet du programme de développement du Centre national de tennis parc Jarry*, du 11 avril 95.

Ensuite, il y a une note de service de monsieur Pierre Ouellette, directeur, Service de l'urbanisme, ayant pour objet: *Projet de stade de tennis Jarry, modification du plan d'ensemble* du 20 avril 95.

45

Il y a une note de service de monsieur Pierre Ouellette, toujours directeur du Service de l'urbanisme, ayant pour objet: *La construction d'un centre national de tennis au parc Jarry*, du 21 avril 95.

50

Ensuite, il y a des notes explicatives de monsieur Benoît Lacroix, ayant pour objet: *La modification du projet de construction et d'occupation pour le Centre national de tennis au parc Jarry*, daté du 26 avril 95.

55

Il y a également le texte des revendications de la Coalition ainsi que le texte de la pétition, qui ont été déposés au cours de l'année dernière au conseil d'arrondissement et au conseil municipal.

60

Maintenant, au niveau des documents déposés par la commission à la demande de citoyens, vous avez déjà sur le site Internet un lien avec le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension de la Ville de Montréal, qui a été adopté en 92; de même que les *Orientations et les stratégies du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* daté de 92.

65

Hier, dans le cadre de la présentation et de la période de réponse aux questions, Tennis Canada – Parc Jarry a également déposé une diapositive sous forme d'acétate couleur, qui est la servitude d'accès au site; le plan et le calendrier de montage, démontage pour 2004.

70

J'en profite pour rappeler aux gens de Tennis Canada – Parc Jarry et de l'arrondissement que toutes les diapositives qui sont présentées au cours des assemblées publiques doivent être déposées de façon à ce qu'elles puissent être accessibles à la population.

75

Alors, ça fait le tour des documents qui ont été déposés depuis hier. Maintenant, il restait un certain nombre d'informations complémentaires à fournir à la fois par Tennis Canada et par l'arrondissement. Je vais commencer par Tennis Canada. Bonsoir, messieurs!

80

Il y avait donc une demande à l'effet – et peut-être que dans ce cas-ci, je n'ai pas vérifié – il y a eu une demande à l'effet d'avoir un plan de localisation de la clôture actuelle qui ceinture le site. Alors, dans l'ensemble des questions qui sont revenues hier, il y avait une demande expresse d'avoir un plan de localisation où on voyait de façon très claire l'endroit où la clôture limite le terrain actuellement. Vous avez peut-être déjà ça dans vos diapositives.

85

M. VIANNEY BÉLANGER :

C'est déjà dans nos diapositives, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

90

D'accord. Alors, au cours de la soirée, on s'assurera de la ressortir pour que les gens puissent bien identifier la diapositive en question.

Il y avait également une demande de dépôt de l'étude de KPMG Marketing.

95

M. VIANNEY BÉLANGER :

100

Pour ce qui est de l'étude KPMG, ce n'est pas une étude qui a été commandée par Tennis Canada, elle a été commandée par le groupe RÉMI. Alors, ce n'est pas une propriété de Tennis Canada. Donc, les informations qui étaient pertinentes pour le dossier de Tennis Canada, vous retrouvez ces données dans notre rapport qui est déposé au site du projet comme tel.

105

Alors, s'il y a des questions spécifiques par rapport à l'étude de KPMG, nous avons ici, ce soir, la personne qui a travaillé à l'étude de KPMG. Il pourrait préciser, s'il y a des questions précises, répondre à certaines questions sur les données qui touchent Tennis Canada.

LA PRÉSIDENTE :

110

Je vous remercie, monsieur Bélanger. Et enfin, la dernière pour Tennis Canada, il s'agit des statistiques d'utilisation des plateaux sportifs du centre de tennis.

M. VIANNEY BÉLANGER :

115

Je vais demander à monsieur Lapierre de donner quelques informations à ce sujet.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

120

Oui. Alors, aujourd'hui, on a fait le tour des réservations depuis 1996. Alors, on a établi ça en pourcentage d'utilisation par mois pour chacune des années, et cela pour les terrains intérieurs et les terrains extérieurs; et en deux colonnes pour chacun, de l'intérieur, de l'extérieur, soit les terrains qui ont été utilisés pour les activités de développement par Tennis Canada ou la Fédération québécoise de tennis ou Tennis Montréal, et l'autre colonne, par le public comme tel pour la pratique récréative.

125

LA PRÉSIDENTE :

130

Je crois que vous avez également un grand tableau des réservations. Vous désirez le...

M. EUGÈNE LAPIERRE :

135 Ah! oui, en plus, on a amené... bien, là, ça ne sera pas pour dépôt sur le site.
C'est nos feuilles de réservation. Je crois qu'il y en a pour six mois ou, en tout cas, peut-être une année, les tableaux qu'on utilise sur place quand les gens réservent. Alors, juste pour montrer l'occupation générale par journée, comment ça se passe avec la liste d'attente et tout ça.

140 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

145 Maintenant, pour l'arrondissement, il y avait une demande de la commission à l'effet d'avoir un plan de localisation de la nouvelle servitude d'accès avec sa superficie. Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

150 Cette information est disponible, tout à fait. Nous allons pouvoir la projeter ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

155 Je vous remercie. Il y avait une question du public à l'effet de pouvoir obtenir copie du document complémentaire au plan d'urbanisme.

M. BENOÎT LACROIX :

160 Le document complémentaire au plan d'urbanisme est un document qui fait encore l'objet de discussions entre les services centraux de la Ville et les arrondissements. Donc, il n'y a pas de document complémentaire existant.

165 Il y a un projet de document complémentaire qui fait l'objet de discussions. Il est prévu que le document complémentaire soit probablement adopté et il devrait faire l'objet même d'une consultation publique un peu plus tard, au courant du printemps.

170 Rapidement, pour vous situer, le document complémentaire est une obligation de la Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme qui nous demande, en plus du plan d'urbanisme, d'adopter un document qui indique les dispositions réglementaires de base, auxquelles tous les arrondissements. C'est en quelque sorte la réglementation plancher. On a le droit de dépasser ses exigences, mais on n'a pas le droit d'être inférieur à ses exigences. Alors, le document n'est pas disponible encore.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien, il n'y a pas de version officielle de document complémentaire adoptée par le conseil municipal, à ce moment-ci.

180 **M. BENOÎT LACROIX :**

Tout à fait, il n'a pas été approuvé. Et mon collègue, ici, Claude Dauphinais, qui est un professionnel au Service du développement économique et développement urbain, fait partie de l'unité administrative qui prépare le document complémentaire. Alors, si vous
185 avez d'autres questions là-dessus, monsieur Dauphinais peut-être pourrait ajouter aussi des informations, si vous le désirez.

LA PRÉSIDENTE :

190 Je vous remercie. Suite aux discussions d'hier, la commission a ajouté deux demandes d'information qui nous sembleraient pertinentes pour la compréhension du dossier.

195 La première, il s'agit d'une description des catégories d'affectation du sol avec les usages dominants et les autres usages autorisés. Hier, on parlait du E.1(1), E.2(2), E.3(3), puis on a pensé qu'il serait peut-être utile d'avoir, sous forme d'un tableau synthèse, quelles sont ces grandes catégories avec les usages dominants et les autres usages.

200 **M. BENOÎT LACROIX :**

Pour répondre à ces questions, nous avons préparé trois documents qui seront déposés ce soir: un premier document qui est un extrait de la réglementation, donc une copie du règlement en ce qui concerne le zonage équipement collectif et institutionnel en secteur désigné stade olympique. Alors, donc, il y a un extrait là-dessus.

205

Deuxième extrait sur le règlement de zonage de notre arrondissement en ce qui concerne les parcs et les équipements collectifs de type E.2, donc le zonage prévu pour l'emplacement.

210 Et il y a un tableau synthèse descriptif que nous avons préparé, qui est disponible à la fois en format papier et que nous pourrions projeter aussi ce soir à l'écran si vous le désirez.

LA PRÉSIDENTE :

215

Maintenant, la dernière demande, qui est peut-être comprise dans les documents que vous avez déjà préparés, il s'agit de la description, cette fois-ci, non pas des catégories d'affectation du sol, mais bien des catégories d'usages autorisés pour les classes d'affectation parc et la classe d'affectation équipement collectif et institutionnel, de façon à

220 compléter l'ensemble du tableau affectation au plan d'urbanisme et usages au règlement de zonage.

M. BENOÎT LACROIX :

225 La première question, le point 4, la description des catégories d'affectation du sol, tel que formulé comme ça, c'est une catégorie qui est intégrée dans un tableau général du plan d'urbanisme. Cette information est déjà présente dans les documents fournis au plan d'urbanisme.

230 Alors, moi, ce que j'ai produit comme information additionnelle, ce sont les deux extraits de la réglementation de zonage qui concerne Tennis Canada; l'autre point étant déjà couvert par le dépôt du plan d'urbanisme.

LA PRÉSIDENTE :

235

C'est excellent. Je vous remercie, monsieur Lacroix.

240 Nous sommes maintenant prêts à reprendre la période de questions. Je déclare que le registre est maintenant ouvert, et ceux qui ne se sont pas inscrits peuvent maintenant le faire.

Je vais prendre votre question, monsieur, si vous en avez une. Je vous prierais de venir au micro et de vous identifier.

245 **M. MARC LANGLOIS :**

Je ne me suis pas inscrit encore. Bien, je me suis inscrit, mais les questions ne portent pas là-dessus.

250 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une question de procédure? S'il vous plaît vous identifier, monsieur.

M. MARC LANGLOIS :

255

Oui, excusez-moi. Marc Langlois, je fais partie de la Coalition pour la protection du parc Jarry.

260 Puisqu'on dit qu'on a maintenant la nouvelle diapositive, qui nous montre le terrain qui va être occupé en plus maintenant par le nouveau projet, est-ce qu'on pourrait le voir avant de recommencer la période de questions? Je pense que c'est quand même une...

LA PRÉSIDENTE :

265 Je pense que je préférerais procéder dans l'ordre d'inscription, monsieur Langlois.
Je suis sûre que ça va venir très rapidement.

M. MARC LANGLOIS :

270 Je m'étonne, madame la commissaire. C'est quand même un document qui aurait dû
être déposé déjà d'avance, qui manquait déjà hier, que vous avez, vous personnellement,
même demandé. Et je pense, pour le bien de la période des questions qu'il reste à faire, ce
serait très intéressant de le voir d'avance. C'est à vous d'en juger maintenant.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est exactement ça. Je vous remercie.

J'appellerais monsieur Philippe Côté, s'il est dans la salle.

280 J'appellerais monsieur André Fontesilla.

Donc, madame Danielle Estérel?

Votre tour va venir plus vite que vous pensez, monsieur Langlois.

285 Monsieur André Deschamps nous a fait parvenir une lettre disant qu'il ne pouvait pas
être présent ce soir et qu'il autorisait monsieur Benoît Lefebvre à venir poser les questions à
sa place.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

290 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur!

295

M. BENOÎT LEFEBVRE :

En l'absence de monsieur Deschamps, il y a deux questions qu'il aurait aimé poser.
La première est la suivante.

300

Tennis Canada occupe présentement 19 % du parc Jarry. En janvier dernier, Tennis
Canada a déclaré publiquement, lorsqu'on lui demandait: « À combien pour cent vous
passez, en temps de tournoi, en termes du superficie du parc », ils ont alors répondu que
c'était des pourcentages qui étaient variables.

305

La question est la suivante, de monsieur Deschamps: quelle est la superficie, en
temps de tournoi, qui sera occupée par Tennis Canada? Est-ce que ça va être entre 21 %

et 23 %, ? Entre 23 % et 25 % ? Autrement dit, des pourcentages variables de combien à combien ?

310

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Bélanger, je pense que la question porte... est-ce que votre question porte sur la superficie ?

315

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Superficie, en temps de tournoi.

320

LA PRÉSIDENTE :

Dans le périmètre de sécurité ?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

325

Là, vous tombez dans les technicalités. Qu'est-ce que vous voulez dire ?

LA PRÉSIDENTE :

330

À l'intérieur des clôtures ?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

J'imagine que oui.

335

LA PRÉSIDENTE :

À l'intérieur des clôtures. Donc, la superficie occupée sur le site lors des internationaux, donc par rapport à l'ensemble du parc. Monsieur Bélanger.

340

M. VIANNEY BÉLANGER :

Sur le site, ce sera le même pourcentage, 19 %. À l'intérieur du site de Tennis Canada, les zones 1 et 2, c'est 19 % du site. C'est la superficie de Tennis Canada.

345

LA PRÉSIDENTE :

350 C'est peut-être le moment de sortir l'image dont nous avons parlé tantôt, c'est-à-dire l'image qui montre la superficie du site et la superficie du périmètre de sécurité pendant les internationaux. Il s'agit de la diapositive qui est maintenant disponible dans le dossier de documentation à l'arrière, sur le site Internet et dans les centres de documentation.

Monsieur Bélanger.

355 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Les zones numéros 1 et 2, comme vous voyez, sont à l'intérieur du site de Tennis Canada. Si on prend la superficie de la zone 2 uniquement, ça fait 8 600 mètres carrés. La zone 1 fait 3 800 mètres carrés.

360 Bien entendu, quand il y a les internationaux, tout le site, si on inclut les tennis extérieurs, les deux stationnements, le stationnement gazonné et l'autre stationnement, et tous les bâtiments, on occupe, à ce moment-là, 100 % du terrain de Tennis Canada dans la situation où on utilise zones 1 et 2.

365 Maintenant, si on utilise la zone numéro 3, la zone numéro 3 est une superficie additionnelle à la superficie de Tennis Canada, qui a 3 000 mètres carrés. Ce 3 000 mètres carrés, il faut que Tennis Canada obtienne l'autorisation de l'arrondissement pour pouvoir utiliser cette superficie additionnelle, qui se trouve à l'extérieur des limites de Tennis Canada.

370 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

375 Mais vous passez à combien pour cent? La question est: Tennis Canada passe à combien pour cent avec cette zone supplémentaire, dans ce cas-là?

M. VIANNEY BÉLANGER :

380 3 % sur 80, je n'ai peut-être pas fait... c'est entre 19 % et 20 %. Il faudrait faire le calcul. C'est une règle très simple, on va faire le calcul et je vous donnerai le chiffre précis.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

385 En tout cas, ça répond partiellement.

La deuxième question de monsieur Deschamps est la suivante. Vu les intérêts de plusieurs personnes dans le dossier, il ne faudrait pas que toute cette question d'agrandissement de Tennis Canada soit décidée seulement par un petit groupe. La masse devrait être consultée. L'Office de consultation publique de Montréal pourrait distribuer des

390 pamphlets de porte-à-porte dans les quartiers avoisinants, Villeray – Parc-Extension,
comme elle a fait pour la consultation publique.

La question de monsieur Deschamps est la suivante. Pourquoi n'y a-t-il pas de
référendum auprès des citoyens et citoyennes des quartiers concernés, Parc-Extension et
395 Villeray, car ce sont eux qui vivront avec les inconvénients du projet, s'il est adopté?

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est une grosse question, monsieur Lefebvre.

400

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Elle vient de monsieur Deschamps.

405

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas grave. C'est une bonne question. Je demanderais à monsieur Lacroix
peut-être d'expliquer le contexte réglementaire de la modification au plan et au règlement de
zonage.

410

M. BENOÎT LACROIX :

Cela a été abordé hier, lors de la présentation. Lorsqu'il y a une modification au plan
d'urbanisme, dans le cas de la Ville de Montréal, les arrondissements ont 90 jours, donc
415 trois mois, c'est la loi, c'est une obligation, pour adopter des règlements de zonage.

Dans le cas du Centre de tennis du parc Jarry, nous sommes en présence d'un
règlement dit de concordance, c'est-à-dire que nous avons l'obligation de modifier notre
zonage suite à la modification au plan d'urbanisme. Et il est prévu que les règlements de
420 concordance ne sont pas des règlements soumis à approbation référendaire, en
comparaison des règlements de zonage réguliers qui, eux, peuvent faire sujet, qui peuvent
être l'objet, disons, d'approbation référendaire lorsqu'un nombre suffisant de citoyens
l'exigent.

425 Alors, c'est la raison pour laquelle dans ce cas-ci, il n'y a pas d'approbation
référendaire prévue par la loi.

LA PRÉSIDENTE :

430

Je vous remercie.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

435 Il devrait quand même y en avoir un, parce que ça touche des centaines et des centaines de pieds d'espace vert. Puis je crois que les gens se sentent très concernés par le dossier et, conséquemment, il devrait y avoir un référendum. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

440 Merci, monsieur Lefebvre. Je vais quand même demander une précision à monsieur Lacroix, au bénéfice du public.

445 Quand il y a une modification au plan d'urbanisme, comme ce qui fait l'objet de la consultation ce soir, si je ne me trompe pas, là-dessus il n'y a jamais de référendum.

M. BENOÎT LACROIX :

450 Il n'y aura de référendum que sur des dispositions qui sont changées mais qui étaient existantes dans le zonage d'origine. C'est-à-dire que dans le cas qui nous concerne ici, puisque notre règlement de zonage ne fait pas mention du tout de Tennis Canada, nous devons créer toutes les dispositions.

455 Si vous vous souvenez, hier, des six petits plans qui ont été montrés, vous voyez que Tennis Canada n'existe pas, d'un point de vue réglementaire, à notre règlement de zonage d'arrondissement. Donc, nous devons créer l'ensemble des dispositions. Alors, nous sommes dans une situation de concordance, en quelque sorte, totale, il faut vraiment créer l'ensemble des dispositions, compte tenu que nous modifions le plan d'urbanisme. Alors, c'est dans ce contexte qu'il n'y a pas d'approbation référendaire.

460 Je vous donnerais l'exemple suivant, peut-être pour imaginer dans un autre contexte. Si vous êtes dans une situation où vous êtes en secteur de commerce et vous modifiez votre zonage pour passer en secteur d'industrie, vous avez l'obligation de permettre l'industrie dans votre réglementation de zonage. Mais si vous en profitez pour passer la hauteur de deux étages à trois étages, cette modification à la hauteur n'est pas reliée à la modification à l'usage. Donc, cette disposition sur la hauteur pourrait faire l'objet d'une approbation référendaire parce qu'elle n'est pas liée à la modification au plan d'urbanisme. Alors, voilà la différence.

470 Ici, compte tenu de l'historique réglementaire de l'arrondissement où Tennis Canada n'existe pas, d'un point de vue réglementaire dans notre réglementation, nous devons créer toutes les dispositions, d'où la concordance.

LA PRÉSIDENTE :

475 On aura peut-être l'occasion d'y revenir si les gens ont d'autres questions. Je vous remercie, monsieur Lacroix.

J'inviterais maintenant Mariel Beaudoin à venir au micro.

480 Est-ce que monsieur François Beaulé est dans la salle? Bonsoir, monsieur!

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

485 Bonsoir! Alors, est-ce qu'on pourrait m'indiquer qu'est-ce que signifie les différents pointillés qui sont près de la zone 3? Je ne sais pas si je peux aller le montrer? Alors, ce pointillé-là, qu'est-ce que c'est, monsieur Vianney?

M. VIANNEY BÉLANGER :

490 C'était la limite originale du terrain de Tennis Canada.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

495 En ce moment. Actuelle.

M. VIANNEY BÉLANGER :

Pardon?

500 **M. FRANÇOIS BEAULÉ :**

C'est la limite actuelle.

M. VIANNEY BÉLANGER :

505 Actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

510 Monsieur Beaulé, je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidente de la commission et non pas directement avec les gens de Tennis Canada ou de l'arrondissement.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

515

D'accord. Alors, mes questions, c'est: clairement où les clôtures sont-elles situées et de quelle hauteur sont ces clôtures-là? Je m'adresse à la présidente, oui.

LA PRÉSIDENTE :

520

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

525

Oui. Ce n'est pas la meilleure, mais je peux le montrer sur cette diapositive, si vous me permettez. Peut-être prendre l'autre diapositive où on voit la nouvelle limite, où on compare les deux superficies.

530

Ça, c'était la limite de Tennis Canada actuelle, qui suit cette place ici. On a la clôture qui est à la limite de cette place. Et actuellement, la clôture autour, lors des internationaux, elle sera à cette limite, comme on a montré tout à l'heure sur la diapositive précédente.

535

Alors, la hauteur de la clôture temporaire va être les clôtures que vous retrouvez, qui ont à peu près 6 à 7 pieds, si ma mémoire est bonne, ce sont les nouvelles clôtures qu'on emploie, que vous pouvez retrouver au Festival du jazz. Ce sera ces nouvelles clôtures-là.

540

Actuellement, c'est une clôture qui est beaucoup plus haute, qui a 10 à 12 pieds de haut, en clôture Frost comme quelqu'un a dit l'autre soir, et cette clôture serait remplacée par une clôture de type temporaire et beaucoup plus malléable, beaucoup plus facile à enlever et à remettre pour sauver du... lorsqu'on a diminué de 60 à 40 jours, ça inclut aussi de faciliter la pose et l'enlèvement de la clôture.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

545

Vous dites de 60 à 40 jours?

M. VIANNEY BÉLANGER :

550

Je vais expliquer un petit peu le 60, le montage à l'intérieur.

555

Actuellement, le montage et le démontage des installations l'année passée, vous ne voyez pas la différence, parce que c'est fait à l'intérieur de la clôture, la clôture reste en permanence. Mais Tennis Canada a fait des exercices pour calculer le temps de montage et de démontage; dans la pratique actuelle, c'est à peu près 60 jours.

560 On nous a demandé de faire l'exercice pour essayer de réduire ce temps de montage. Et le temps de montage va être réduit dans les nouvelles installations, dans la nouvelle configuration, à 40 jours. Donc, il y aurait la clôture pendant 40 jours et non pas à l'année longue, comme on la retrouve maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

565 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Beaulé?

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

570 Donc, ce nombre de jours là, c'est bien... 40 jours, ce sera le nombre vraiment maximum où ces clôtures-là pourront se retrouver sur le site. Puis ce sera inscrit dans un règlement quelconque ou...

LA PRÉSIDENTE :

575 On peut peut-être remettre l'acétate où on voit l'échéancier.

M. VIANNEY BÉLANGER :

580 Vous voyez le nombre de jours. Donc, la zone numéro 1, si on prend l'année 2004, par exemple, la clôture, elle est mise le 12 juillet. Elle est enlevée, la zone 1, au 20 août; donc un total de 40 jours.

La zone numéro 2, elle est mise en place, la clôture, pour délimiter cette zone le 17 juillet. Elle est enlevée le 15 août, pour un total de 30 jours.

585 La zone numéro 3, qui est à l'extérieur des nouvelles limites de Tennis Canada, alors la zone numéro 3, elle est mise le 26 juillet, juste quelques jours, 5 jours avant le tournoi, et elle est enlevée 3 jours après le tournoi. Donc, elle est en place, la zone numéro 3, pour un total de 17 jours.

590 **M. FRANÇOIS BEAULÉ :**

595 Et ça, c'est uniquement pour le tennis. Mais il va y avoir d'autres activités qui vont se tenir dans ces installations-là. Je crois du basketball ou du... du volleyball, c'est-à-dire. Alors, j'aimerais savoir si les activités de volleyball sont incluses à l'intérieur de ces jours-là qu'on voit, de ces 40 jours-là, ou s'il faudra, pour pouvoir utiliser les installations pour le volleyball, extensionner, augmenter le nombre de jours pendant lesquels les clôtures seront présentes. Je demande ça à la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

600

Je pense qu'on va plutôt adresser la question à Tennis Canada. Donc, pour les événements non tennistiques, est-ce que vous prévoyez installer des clôtures?

M. VIANNEY BÉLANGER :

605

Oui. Pour les autres événements, la seule zone que nous avons besoin de fermer, c'est la zone numéro 1, donc, à cette limite, une zone de 3 800 mètres carrés, que l'on fermera 24 heures avant la tenue de l'événement et 24 heures après, dépendamment de la durée. Si c'est un événement d'une soirée, donc 24 heures avant l'événement et 24 heures après. Si c'est un événement qui dure une semaine, je prends un exemple, donc c'est 24 heures avant le début de l'événement et 24 heures. C'est prévu ainsi dans l'entente entre Tennis Canada et la Ville de Montréal.

610

LA PRÉSIDENTE :

615

Est-ce que vous me permettez de compléter votre question? Parce que vous aviez demandé s'il allait y avoir des dispositions de type réglementaire qui permettraient d'encadrer ces temps de montage et démontage. J'adresserais la question à monsieur Lacroix à ce sujet-là.

620

M. BENOÎT LACROIX :

Il y a deux types d'encadrement qui sont prévus pour régir le déploiement de Tennis Canada sur la place publique. Le premier en est un d'ordre, je vous dirais, pas nécessairement réglementaire mais plutôt légal. C'est-à-dire que la Ville a et la Ville transportera, dans une nouvelle entente avec Tennis Canada, la servitude d'accès au terrain qui correspond à l'ensemble du terrain non occupé par des constructions, donc l'ensemble des espaces libres, ce qui totalise environ près de la moitié, Donc, 42 000 mètres carrés seront inclus à la servitude d'accès.

625

630

Pour utiliser la servitude d'accès, il faut en convenir avec la Ville. Alors, là, on rentre donc dans le deuxième mécanisme, qui est le mécanisme de gestion. C'est-à-dire, lorsque Tennis Canada voudra utiliser cet espace, il est prévu d'amener en quelque sorte la demande à la Ville et un comité de gestion, composé de représentants de l'arrondissement, des services centraux, les grands parcs notamment, ainsi que des représentants de Tennis Canada, devra évaluer le déploiement de Tennis Canada sur la place publique. Donc, c'est les deux mécanismes d'encadrement qui sont prévus actuellement.

635

LA PRÉSIDENTE :

640

Si je comprends bien, Tennis Canada devra demander une autorisation de la Ville pour fins d'établir un périmètre de sécurité. Quels sont les mécanismes qui permettent de s'assurer que cette entente-là sera respectée? Je pense que c'est un peu la question de monsieur Beaulé.

645

M. BENOÎT LACROIX :

C'est déjà dans les ententes d'acte de cession. Lorsque la Ville a cédé son droit superficiaire à Tennis Canada, je vous dirais, il y a trois gestes importants qui ont été créés.

650

Il y a eu un droit superficiaire. Tennis Canada a agi comme propriétaire sur une partie du terrain, qui correspond à l'ensemble du terrain, donc près de 84 734 mètres carrés. En même temps, la Ville demande l'accès à tous les terrains non construits. C'est la servitude d'accès. Et troisièmement, la Ville met sur pied, dans l'acte même de cession, l'obligation par Tennis Canada d'obtenir l'approbation des parties avant d'utiliser l'espace à l'extérieur des heures d'événement.

655

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

660

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

Oui. Mais est-ce que ça ne vaudrait pas mieux que la Ville reste propriétaire des zones non construites pour ensuite permettre, pendant la durée du tournoi, à Tennis Canada d'ériger ses clôtures et de se servir de cet espace? Pourquoi transférer la propriété du terrain à Tennis Canada? Quelle est l'utilité de faire ça?

665

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'il s'agit d'une question historique un peu. Monsieur Lacroix.

670

M. BENOÎT LACROIX :

Nous avons brièvement abordé la question hier, mais je vous dirais, lorsque nous avons fait la première version de ce projet en 94, 95... nous avons expliqué hier qu'il est extrêmement rare, exceptionnel que la Ville procède à des cessions de droit de propriété sur une partie de ses terrains. C'est vraiment des situations exceptionnelles.

675

Dans ce cas-ci, cela avait été retenu comme étant l'option privilégiée, compte tenu que Tennis Canada devait prendre possession de l'ancien stade Jarry, de l'ensemble du réseau d'infrastructure, les rues, les arbres, donc, c'est-à-dire que l'ensemble de la propriété devenait propriété de Tennis Canada. Et à partir de ce moment-là aussi, Tennis

680

685 Canada pouvait, comme toute autre compagnie ou comme n'importe quel citoyen, avoir un bien immobilier à partir duquel il peut procéder à des emprunts, à des hypothèques, etc., etc., et procéder à la réalisation d'un complexe immobilier.

690 Cette cession-là ne s'est pas faite seulement sur, je vous dirais, cet aspect fonctionnel du droit immobilier. C'était aussi dans une négociation globale où il était possible d'avoir un accès aux plateaux sportifs, où il était possible d'accéder à des équipements, etc., etc. Donc, c'était un ensemble de conditions.

695 Et cela a été considéré avantageux par la Ville d'avoir l'accès à l'ensemble de ces équipements et aussi de ne pas avoir... parce qu'il faut aussi considérer le fait que ça constitue des investissements majeurs. Je n'ai pas en tête le montant de l'époque, mais probablement que le projet était, j'ai l'impression, minimum à la même hauteur, comme on dit dans le jargon, des investissements actuels, probablement un 15 M\$. Alors, c'était un crédit.

700 **M. FRANÇOIS BEAULÉ :**

15 M\$ subventionné par l'État.

LA PRÉSIDENTE :

705 Monsieur Beaulé, s'il vous plaît!

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

Oui, il ne faut pas que j'intervienne, oui, O.K.

710

LA PRÉSIDENTE :

Si vous le faites, vous le faites à la présidente.

715 **M. BENOÎT LACROIX :**

C'était un projet où la Ville collaborait avec un partenaire mais n'avait pas à assumer l'ensemble des coûts de réalisation, comme c'est le cas normalement dans ces équipements.

720 Alors, je vous dirais, le contexte, enfin, ces éléments-là du contexte de l'époque ont fait que la Ville a dit: « D'accord, procédons à ce droit superficiaire, mais il est limité dans le temps, c'est-à-dire qu'il est limité à une période de vingt ans. » Tennis Canada doit procéder à l'entretien régulier de l'ensemble des propriétés. Et à la fin de cette durée, les équipements sont recédés à la Ville en bon état.

725

730 Et il y a actuellement la possibilité pour Tennis Canada de prolonger cela, par
tranche de 5 ans, jusqu'à un autre 20 ans. Donc, il est prévu que Tennis Canada va
procéder à la rétrocession de ces propriétés-là, qui devront être en bon état, à la fin de
l'entente. Donc, globalement, ces éléments-là aussi ont été très importants. Et, en
garantie, Tennis Canada doit déposer annuellement un montant dans un fonds pour assurer
l'entretien des immeubles pendant toute la période de l'entente.

735 Alors, cette cession-là n'est pas une cession totale dans le temps, c'est une cession
avec des conditions très précises.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet aurait des questions en complément aux vôtres.

740 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Oui. Je m'adresserais à monsieur Lacroix.

745 Si on revient avec l'acte de cession, j'aimerais comprendre. À la page 22, on
spécifie ici que le droit de cession doit se faire 24 heures avant et 24 heures après les
événements organisés par le superficiaire. Et, à ce moment-là, est-ce qu'il y a eu une
entente soit par le comité conjoint ou de quelque autre façon? Et ça, j'aimerais bien qu'on
me l'explique comment ça se fait quand, finalement pour les internationaux, on fait une
période de 60 jours de montage et de démontage. Comment ça s'est passé, ça, cette
750 entente-là? C'est à la page 22.

M. BENOÎT LACROIX :

Je lis le paragraphe.

755 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

760 Monsieur Bélanger, hier, nous a expliqué pourquoi il y avait une clôture permanente,
c'était une question de sécurité. Ça, on peut le comprendre parce qu'il y avait les
installations électriques qui pouvaient causer danger. Mais j'aimerais comprendre le
processus, quand on établit combien de jours avant et combien de jours après, le droit de
servitude n'existe pas pour les citoyens.

765 **M. BENOÎT LACROIX :**

Est-ce que vous pourriez répéter cette partie-là de la question, s'il vous plaît? Je
veux m'assurer de bien comprendre.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

770

J'aimerais savoir comment Tennis Canada procède pour établir qu'il doit prendre tant jours avant et tant de jours après les événements qu'il organise, que ce soit les internationaux ou d'autres événements.

775

Semble-t-il, monsieur Bélanger tout à l'heure disait que quand c'est des événements non tennistiques, c'est seulement 24 heures. Mais pour les internationaux, c'est quand même plusieurs jours. Alors, ce processus-là, c'est fait comment? Parce que là, il va être modifié encore, on va baisser le nombre de jours. Mais où l'entente se fait-elle? Et pourquoi on a finalement accordé de 24 heures à 60 jours. 24 heures avant, 24 heures après, là on est rendu à 60 jours en ce moment.

780

M. BENOÎT LACROIX :

785

Je vous dirais que l'ensemble de cette question a été grandement sous-estimé en 94, 95. C'est-à-dire que les termes qui sont indiqués de 24 heures avant et 24 heures après correspondaient à ce que nous anticipions comme mécanisme pour la réalisation des internationaux.

790

Je vous dirais que c'est plutôt lors des événements et à l'usage qu'on a pu se rendre compte, aussi avec la popularité croissante de l'événement, se rendre compte que le temps de déploiement ainsi que les activités prévues dans l'aire à l'avant, donc dites corporatives, nécessitaient un temps de déploiement supérieur à ce qui avait été prévu à l'époque.

795

Je vous dirais, cette question, nous en avons parlé à quelques reprises hier. Vous savez, cette question du calendrier de montage et de démontage est une préoccupation majeure pour nous dans le dossier et nous visons vraiment à ce que le comité de gestion puisse procéder à un examen très, très serré de cette question. Parce que, dans l'esprit de la Ville, la Ville a un accès important à la place publique et la Ville tient vraiment à minimiser le nombre de jours où cet accès n'est pas possible pour le public.

800

805

Alors, un rôle important du comité de gestion va être d'optimiser le calendrier qui nous est proposé par Tennis Canada. Et là-dessus, je vous dirais, il y a déjà un très grand nombre de discussions qui ont débuté. Le calendrier qui vous est présenté aujourd'hui par Tennis Canada représente environ une baisse, je vous dirais de mémoire, presque de la moitié des premiers calendriers que nous avons vus voilà quelques mois. Et du côté Ville, nous sommes toujours en demande pour accélérer les mécanismes de montage et de démontage.

810

Alors, ce sera un élément du comité de gestion. Et je vous dirais qu'à cette étape-ci du dossier, c'est vraiment un élément où nous voulons améliorer la situation quant à l'occupation de la place publique. Mais c'est un mécanisme d'encadrement administratif, c'est-à-dire que c'est entre la Ville et Tennis Canada. Tennis Canada a un droit superficiaire; nous avons une servitude d'accès. Alors, nous avons tous les deux des droits sur cet

815 espace et nous voulons convenir mutuellement du calendrier le plus acceptable pour les deux groupes.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

820 Donc, c'est une entente au niveau du comité de gestion. Il n'y a pas de documents légaux qui sont décidés à tous les ans ou tous les deux ans. Comment vous procédez? Monsieur Landreville?

M. BENOÎT LACROIX :

825 Je demanderais à monsieur Landreville, qui est à mettre sur pied l'architecture de ce comité de gestion. Monsieur Landreville.

M. FERNAND LANDREVILLE :

830 Oui, bonsoir, madame la présidente. Une simple petite précision sur ce que mon collègue Benoît a apporté.

835 Actuellement, dans ce que vous faites état, madame, concernant le comité conjoint a des devoirs spécifiques à l'intérieur de ce que vous avez lu, ce qu'on est en train de discuter avec les représentants de Tennis Canada et de mettre sur pied, c'est un comité conjoint élargi qui aurait un droit de regard, d'analyse et de recommandation pour des événements autres que ceux des internationaux de tennis afin de pouvoir, avec des expertises Ville – parce que la Ville fait, entre autres par le biais de ces événements publics, ils en font 750 par année, tandis que Tennis Canada, eux, en font peut-être 2, 3 par
840 année – les aider à essayer de diminuer le temps d'utilisation de cette place dite publique à l'intérieur de leurs événements.

845 Je pourrais vous lire le libellé officiel qu'on s'est transmis mutuellement mais, en substance, c'est ce que j'ai à vous donner comme information.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui, ce serait bien si vous pouviez le lire, s'il vous plaît. Ce serait dans le verbatim.

850 **M. FERNAND LANDREVILLE :**

Avec plaisir. Donc, on fait état de l'article 8.1 du document que vous avez entre les mains:

855 « (...) de la convention qui doit être modifiée de façon à prévoir que le comité conjoint soit composé de quatre représentants de chaque partie... »

– c'est-à-dire la Ville et Tennis Canada –

860 « ... pour un total de 8 membres plutôt de 6 prévus actuellement. De plus, l'article
865 8.5 de la convention, qui prévoit le mandat du comité conjoint, doit être modifié de façon à
ajouter qu'il doit également analyser et recommander la tenue ou non de tous les
événements ou activités, sauf ceux qui concernent les internationaux de tennis que désire
organiser ou accueillir Tennis Canada au Centre de tennis du parc Jarry. Parallèlement,
l'article 3 relatif aux obligations de Tennis Canada devra être revu de façon à prévoir qu'il doit
865 informer le comité conjoint de tout événement ou activité, sauf ceux qui concernent les
internationaux de tennis du Canada qu'il désirerait organiser ou accueillir au Centre de tennis
du parc Jarry et ce, préalablement à la signature de toute entente les concernant afin de
permettre audit comité de lui fournir sa recommandation. Un délai maximal ou minimal devrait
être également prévu à cette convention. »

870 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Merci, monsieur Landreville. J'aimerais, si vous permettez, on va essayer de faire
un petit bloc pour vider cette question de montage et démontage.

875 On a vérifié, aujourd'hui, avec les organisateurs du Festival de jazz combien de
temps ils prennent, eux, pour monter le site. C'est quand même un site, vous êtes d'accord
avec moi, qui est assez complexe. Et on nous a dit que ça prend à peu près 8 jours et 4
jours de démontage.

880 Alors, j'aimerais savoir quelle est la complexité sur votre site. Je n'arrive pas à
comprendre pourquoi vous prenez 19 jours. Est-ce que c'est parce que vous avez votre
propre équipement, que vous avez seulement une petite équipe? Comment se fait-il que –
vous n'avez pas de grand chapiteau, je ne crois pas – comment se fait-il que ça vous prend
autant de temps monter et démonter le site pour les internationaux?

885 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bélanger.

890 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Je vais demander à Roy de venir, de Tennis Canada, Alpine, de venir répondre à
cette question, qui est responsable, qui est le directeur des opérations justement de
montage et de démontage des installations.

895

M. ROY ALPINE :

Bonsoir!

900 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

905 **M. ROY ALPINE :**

Premièrement, la comparaison avec le Festival du jazz, beaucoup des installations du jazz sont des scènes avec des hydrauliques sur rue.

910 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Alpine, est-ce que ce serait possible de vous assurer de parler dans le micro. Je vous remercie.

915 **M. ROY ALPINE :**

Pour ce qui est du Festival du jazz, au point de vue des installations versus les internationaux, les internationaux ont à peu près, à ce moment-ci, 60 000 pieds carrés de structures, de tentes. C'est surtout et presque entièrement le raisonnement des délais, des échéanciers, c'est le montage de ces tentes même. Le Festival de jazz a beaucoup de scènes amovibles avec des hydrauliques dans les rues. Ils ont quelques chapiteaux qu'on voit à la Place des Arts, mais c'est un tiers du montage de chez nous. Comparé aussi au Grand Prix, le Grand Prix, c'est six semaines pour les montages de chapiteaux même.

925 Puis quand on parle de chapiteau, c'est des équipes assez spécialisées évidemment, parce qu'on grimpe quand même dans les hauteurs et ça prend de l'expérience. Et la compagnie à Montréal qui a l'expertise, ils m'ont envoyé des lettres de documentation disant qu'ils travaillent sept jours par semaine à presque 16 à 17 heures par jour, tous les jours. Il y a tellement de demandes en chapiteau, l'été. Premièrement, il y a un manque d'expertise à l'interne.

930 Deuxièmement, hier, monsieur Lapierre a mentionné: « C'est séquentiel. » Un chapiteau, du début à la fin, les plus grands, de 85 pieds par 150 pieds, à ce moment-ci, c'est 12 jours. Entre le plancher. On suit avec les structures. C'est suivi des toiles, du tapis, l'ameublement, des traiteurs. Après l'ameublement, il y a le décor qui suit ensuite. Et il y a toujours les possibilités d'une journée ou deux de pluie. Un chapiteau de l'envergure que j'ai discuté, c'est 12 jours de cette envergure-là.

935 Ça fait que c'est pour ça, en ce moment, on travaille avec 14 jours, mais il faut aussi penser qu'aujourd'hui, on a 56 000 pieds carrés de chapiteau qui potentiellement peut

940 augmenter très vite, jusqu'à peut-être 80-84 000. Nos prévisions à long terme nous voient
augmenter ces capacités de chapiteau là en pieds carrés assez rapidement. C'est surtout
basé sur plus de 80 000 pieds carrés. Je ne sais pas si ça peut vous aider à...

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

945

Oui. J'ai quand même de la difficulté à comprendre que ça puisse prendre 12 jours,
parce que j'ai déjà vu des grands chapiteaux démontés en l'espace d'une nuit. Mais, enfin,
je ne sais pas si votre équipement est à vous, puis c'est peut-être plus long.

950

Je pense que sur le plan technique, c'est évident qu'il y a une séquence. On
n'installe pas le son et l'éclairage avant de mettre les planchers, ça, je comprends ça très
bien, et qu'il y a des équipes différentes qui doivent venir, qui ne sont pas toujours
disponibles.

955

Mais je pense que si on regarde le Festival de jazz, la circulation piétonne est
toujours là. Elle n'est jamais interdite, même s'il y a de grues puis c'est quand même assez
complexe. Alors, est-ce que vous avez déjà envisagé d'avoir ça aussi, de permettre aux
gens de circuler? Parce que sur l'esplanade de la Place des Arts, il passe tous les jours 5 à
6 000 personnes l'été, sur ce site-là, et on ne ferme jamais à la circulation piétonne.

960

M. ROY ALPINE :

Une problématique, il y a beaucoup de véhicules, beaucoup plus de véhicules qui
circulent au point de vue d'installation et d'équipement au site du stade Jarry. Il y a un gros
conflit. Les véhicules à la Place des Arts restent dans les rues et l'équipement est transporté
de différentes façons dans l'enceinte du site.

965

Il y a beaucoup de circulation, de camions lourds qui tombent en conflit avec la
sécurité des personnes qui pourraient circuler. C'est des questions de responsabilité,
d'assurance à considérer. C'est une des raisons, surtout la circulation véhiculaire.

970

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Quand vous faites le montage pour votre événement sur la rue Saint-Denis, vous
prenez combien de temps pour faire le montage et le démontage?

975

M. ROY ALPINE :

Saint-Denis?

980

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Sur Saint-Denis, oui, vous montez un terrain de tennis? Vous avez des événements sur Saint-Denis aussi de promotion?

985

M. ROY ALPINE :

Vous faites peut-être référence à l'activité qu'il y a eue sur la rue Crescent l'année passée?

990

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui, la rue Crescent, oui. Je pense que vous en aviez eu sur Saint-Denis aussi, mais sur la rue Crescent.

995

M. ROY ALPINE :

Le mandat a été transféré, pour cet événement-là, à....

1000

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lapierre?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1005

Monsieur Lapierre, oui.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1010

Oui, bien, l'activité qu'on fait habituellement sur la rue, ça a changé d'endroit, des fois sur la rue Crescent, des fois en face de la Place des Arts, tout ce qu'on fait, c'est qu'on monte un terrain de tennis avec une enceinte. Il n'y a pas de chapiteau. Il n'y a rien du tout.

Alors, là, on le monte le matin, on ferme la rue, et on l'enlève l'après-midi. C'est une très petite équipe et ça va très, très vite. Ce n'est pas comparable.

1015

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

D'accord. Je ne sais pas si ce serait possible de regarder dans les documents pour voir, je ne sais pas si vous pouvez nous apporter cette information-là, mais pour essayer de nous donner une indication où les longueurs sont exactement. C'est quoi finalement le 12 jours. Je ne sais pas si ce serait possible de nous déposer ça, s'il vous plaît. Merci.

1020

LA PRÉSIDENTE :

1025 Merci. Je pense que vous avez introduit des bonnes questions, monsieur Beaulé.
Vous en avez posé juste une, mais ça a entraîné pas mal de questions de la commission.
Est-ce que...

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

1030 Il me reste un petit quelque chose en rapport avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Allez-y!

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

1040 Quelles sont les activités à l'intérieur du périmètre de la clôture, qui est si longue à
monter, à démonter, quelles sont les activités que vous tenez pendant le tournoi de tennis?
Et j'aimerais savoir quelle est la pertinence de ces activités-là versus le temps très important
où la place publique se trouve bloquée pour la tenue de ces activités-là dans la place
publique.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1050 Je vais demander à monsieur Lapierre de répondre à cette question.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1055 Est-ce que vous avez déjà assisté à une séance des internationaux?

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

 Non.

1060 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

1065 Bien, c'est à l'image de tous les grands tournois de tennis dans le monde. Alors, les
gens qui paient leur droit d'entrée ont accès à une foule d'activités, notamment plusieurs
matches comme tels, donc, qui sont répartis sur les différents plateaux, les différents courts
de tennis. Et ils peuvent accéder aussi à l'entraînement des joueurs et à de la restauration
également et à des activités entre les matches.

1070 Parce qu'il n'y a pas des matchs pendant... il y a des matchs pendant toute la
journee, les spectateurs aiment venir, ils regardent un match. Après ça, ils arrêtent un peu,
ils s'en vont voir une activité diverse, des cliniques pour les enfants. Il y a du mini-tennis. Il
y a des kiosques. Il y a toutes sortes de choses sur le site. Et les gens qui paient leur droit
d'entrée ont accès à tout ça. Donc, c'est pour ça qu'on crée l'enceinte.

1075 Si je comprends bien la question, c'est un peu ça que monsieur, ici, demande,
pourquoi on installe la clôture tout le tour du site, si je comprends bien la question?

LA PRÉSIDENTE :

1080 Monsieur Lapiere, j'avais cru comprendre qu'à l'intérieur du périmètre clôturé, il y
avait des services de restauration des commanditaires. Il doit certainement y avoir aussi
d'autres types de services offerts à la clientèle?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1085 Oui. Bien, il y a une promenade, donc une série de kiosques. Il y a des terrains
d'entraînement. Il y a des terrains où il y a des activités pour le public. Comme vous dites, il
y a des kiosques de commanditaires. Il y a des kiosques d'information. Il y a aussi 10 à 12
000 personnes sur le site, donc, ça demande un espace assez important.

1090 Ceux qui sont déjà venus au tournoi savent qu'à la conclusion d'un match, il est très
petit, le site, on se marche sur les pieds littéralement. Bien, il y a aussi une scène où il y a
des entrevues avec les joueurs, des séances d'autographes, différents petits spectacles
musicaux. Durant les internationaux, il y a un écran géant qui reproduit les matchs sur le
1095 court central. Alors, il y a une foule d'activités sur le site. Alors, c'est pour ça que c'est très
populaire. Les gens viennent...

1100 Alors, je pense que la meilleure chose, je ne sais pas si on a des images pour vous
montrer combien il y a de personnes. Dans notre présentation, il y a quelques images où on
peut voir le nombre de personnes. Bon, bien, s'il n'y avait d'enceinte comme telle, ce serait
assez compliqué à gérer.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Est-ce que vous pouvez nous indiquer qu'est-ce qui fait que vous prévoyez, à moyen
terme, que l'espace de structure de tente occupé sur la place publique passe de l'ordre de
60 000 pieds carrés à 80 000 pieds carrés?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1110 Bien, c'est en prévision d'accueillir plus de spectateurs. C'est tout simplement ça.

LA PRÉSIDENTE :

1115 On augmente quand même du tiers la superficie de structure de tente. Est-ce qu'on augmente du tiers l'achalandage possible avec l'augmentation du nombre de places?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1120 On va chercher des façons de pouvoir servir les gens de la meilleure façon possible et on est constamment en besoin de nouvelles places pour des installations du genre. Alors, on va essayer de maximiser l'espace pour nos installations.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Est-ce que les commanditaires contribuent aux revenus de l'activité des internationaux, donc contribuent au financement des tournois?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1130 Les commanditaires pour les internationaux? Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Si vous permettez, monsieur Beaulé, je profiterais de cette question-là pour poser la suivante, qui est peut-être plus tennistique.

1140 Je n'ai peut-être pas lu ou je ne me souviens peut-être pas, mais les tennis extérieurs, est-ce qu'ils sont tous utilisés pour les fins des internationaux, lors de la période des tournois, ou il reste quelques tennis qui sont disponibles pour le public?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1145 Ils sont tous utilisés pendant tout le tournoi. C'est évident qu'en début, ils sont complètement utilisés avec des matchs et de l'entraînement. Donc, ça commence dès la semaine avant le début des matchs où les joueurs arrivent pour s'entraîner. Et lorsque débutent les matchs, le samedi des qualifications, il y a beaucoup de matchs, on utilise jusqu'à 5 courts pour des matchs. Tous les autres sont réservés pour l'entraînement des joueurs.

1150 Et par la suite, à partir du jeudi, vendredi, aux quarts de finales, il commence à y avoir moins de joueurs sur le site, on utilise moins de terrains de match. Et là, les deux ou trois derniers jours, les terrains ne sont pas tous occupés pour le tournoi. Mais pour la plupart du temps, ils sont occupés. Il y a soit des matchs, soit de l'entraînement ou soit des activités pour le public.

1155

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1160 Ça fait le tour de la question?

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

Oui.

1165

LA PRÉSIDENTE :

Si vous en avez d'autres, je vous invite à vous réinscrire.

1170 **M. FRANÇOIS BEAULÉ :**

Oui, c'est ça. Je vais faire ça.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Merci, monsieur Beaulé.

M. FRANÇOIS BEAULÉ :

1180 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'invite madame Marie-Michèle Poisson à venir au micro. Bonsoir!

1185

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Bonsoir. Marie-Michèle Poisson. J'avais préparé une autre question, mais étant donné qu'on est dans un débat très intéressant, j'aimerais voir, en tout cas vérifier si les renseignements que j'ai ici sont vrais ou sont faux. Parce qu'il y a une série d'événements et j'aimerais vérifier si l'enchaînement de ces événements est vrai ou faux.

1190

Est-ce que c'est vrai qu'à la fin des premières rénovations du stade en 95, Tennis Canada n'avait plus l'argent pour compléter les travaux tels que spécifiés et n'avait plus l'argent donc pour enfouir les installations électriques?

1195

Est-ce que c'est vrai qu'à l'époque, la Ville aurait pu exiger...

LA PRÉSIDENTE :

1200

Madame Poisson, on va les prendre une à la fois. On va les prendre en sous-questions, tant que ça ne durera pas trop longtemps; sinon, ça va être difficile. Si vous le permettez.

1205 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

O.K.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce sinon, ça va être difficile et on va vous demander de les répéter à chaque fois. Donc, la première question, c'est, si j'ai compris, est-ce que la planification qui avait été faite par Tennis Canada, avec l'obligation de construire dans les ententes avec la Ville, a été respectée dans le cadre de la première phase des travaux de construction.

1215 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Globalement, oui, le programme de travaux a été respecté pendant la première phase. Les travaux d'enfouissement de l'installation électrique n'étaient pas prévus dans cette phase, sauf qu'il y avait une autre phase intermédiaire qui devait avoir lieu dans les années subséquentes pour entourer cette installation électrique là. Mais, à ma connaissance, ça n'a pas été fait dans les années qui ont suivi.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Il me semble avoir lu, en sous-question à celle de madame Poisson, qu'à un moment donné – puis là, c'est ma connaissance des termes de gradins temporaires, tout ça – je pense qu'il y avait eu modification au règlement de façon à utiliser les gradins existants du stade Jarry pour que le court numéro 1 soit composé de gradins permanents. Est-ce que je me trompe ou j'ai lu ça quelque part dans les règlements -152 et modifications?

1230 **M. BENOÎT LACROIX :**

Vous avez totalement raison. Votre mémoire est juste. Il est indiqué au sommaire décisionnel, qui explique chacun des changements des trois règlements qui ont permis la création de Tennis Canada en 94-95, il est expliqué effectivement que le court numéro 1, qui est construit juste à côté du court central, va récupérer une partie des estrades de l'ancien stade des Expos, tout à fait.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça a été construit comme tel ou non?

M. BENOÎT LACROIX :

1245

C'était ce qui était prévu à l'époque. Peut-être monsieur Bélanger peut donner un peu plus de renseignements d'un point de vue construction. Mais c'est ce qui avait été envisagé à l'époque lors de ce règlement, effectivement.

1250

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui, effectivement, c'est vrai.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Alors, à un moment donné, dans le cadre des modifications réglementaires pour permettre la construction du centre de tennis, il avait été prévu d'utiliser les gradins du stade des Expos pour faire le court numéro 1 en court permanent, mais la donne a changé. Ce n'est pas ce qui s'est produit, si on comprend bien?

1260

M. VIANNEY BÉLANGER :

C'était l'intention, mais on ne les a pas installés en gradins permanents, on les a utilisés en gradins temporaires. On a utilisé des sièges pour faire les sièges temporaires du court numéro 1.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Ah! bien, ça, ça éclaire. Merci, monsieur Bélanger.

1270

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Mais moi, je voulais savoir au niveau de l'installation électrique. Parce que, moi, j'ai vu quelque part que l'installation électrique devait être enfouie dès la première phase de 95-96 et que ça n'a pas été fait à la toute fin, à la dernière minute, parce qu'il n'y avait plus d'argent. Est-ce que c'est vrai, ça?

1275

LA PRÉSIDENTE :

1280

Monsieur Bélanger.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Que c'était prévu dès le départ?

1285

M. VIANNEY BÉLANGER :

1290 Vous avez vu dans les diapositives qu'à un moment donné, il y a eu un changement dans le règlement, où on a fait des modifications. Quand on est passé du centre intérieur qui avait 8 courts en longueur, effectivement, dans le programme de travail initial, c'était prévu qu'on devait enfouir les installations électriques.

1295 Mais lorsqu'il y a eu la révision, effectivement on a obtenu une révision du programme, on a refait les plans qui ont été redéposés, qui a fait l'objet de la modification. Et à ce moment-là on a modifié certains éléments du programme de travail, qui a nécessité une révision du règlement en question.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Est-ce que vous me permettez de demander à monsieur Bélanger le coût des investissements prévus pour l'enfouissement des installations électriques dans le cadre du projet d'agrandissement actuel et la possibilité que cet élément-là du projet soit retiré pour des raisons financières.

1305 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

1310 Je ne pense pas qu'on va retirer pour des raisons financières cet élément-là parce que c'est un élément prioritaire. Une bonne raison, c'est que pour fournir l'électricité au court numéro 1, les modifications qu'on fait sont absolument nécessaires que nous apportions des modifications au système électrique, parce qu'il n'a plus actuellement de capacité sur le site comme tel. Il faut faire absolument en priorité des modifications au système électrique.

LA PRÉSIDENTE :

1315 Votre deuxième sous-question?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1320 Bien, c'est ça, est-ce la Ville aurait pu exiger bien avant que ces installations soient enfouies? Est-ce que la Ville aurait pu le faire?

Moi, d'après la lecture que je fais des ententes, c'est que c'est quelque chose que la Ville aurait pu exiger justement pour régler une fois pour toutes les problèmes de sécurité.
1325 Est-ce que je me trompe?

LA PRÉSIDENTE :

Je vais juste faire une petite sous-question à la Ville avant. Est-ce que les installations électriques qu'on voit sur la place publique ne desservent que le site de Tennis Canada ou desservent aussi le parc Jarry?
1330

M. BENOÎT LACROIX :

1335 Il s'agit d'anciens... dans le fond, ce sont les équipements électriques de la Ville qui ont été cédés, comme il y en a d'autres semblables ailleurs, au parc Angrignon et tout ça. Il s'agit de vieux équipements électriques de la Ville qui ont été faits pour desservir cette partie-là de l'entité du parc, les luminaires, la projection, etc.

1340 Je vous dirais, donc, c'est un équipement qui a été cédé avec le droit superficiaire. Je vous dirais – moi, je n'ai pas d'autres informations sur la composante service électrique – je vous dirais, cependant, que dans les règlements que nous avons faits à l'époque, il s'agissait de règlements pour encadrer la hauteur des immeubles, leur localisation. C'est vraiment des règlements de zonage qui ont été faits. Et cette question de l'enfouissement du
1345 réseau n'était pas un élément réglementaire dans la réglementation de zonage de l'époque.

Enfin, je vous dis ça de mémoire. Je peux aller relire les règlements, je l'ai fait récemment encore, mais la question de la localisation des équipements électriques n'était pas encadrée par les règlements de zonage de l'époque.
1350

Alors, je ne sais pas si mon collègue Mario Masson, responsable des parcs à la Ville, a plus peut-être d'information précise là-dessus.

M. MARIO MASSON :

1355 Alors, sur cette question-là, Benoît a raison. Les questions d'alimentation électrique sont des anciennes installations qui ont besoin d'être retapées au fur et à mesure. Dans le cas précis du parc Jarry, vous avez peut-être en tête, près de l'oeuvre de Linda Kovitt qui donne du côté du boulevard Saint-Laurent, il y a aussi une entrée électrique dans le parc.
1360 Et du côté de la rue Jarry, il y en a d'autres. Donc, ce sont la somme d'installations anciennes qui desservent différents secteurs du parc.

1365 Donc le *bunker*, le bloc électrique qui est sur le terrain du droit superficiaire de Tennis Canada dessert ce secteur-là du parc. Donc, effectivement – enfin, monsieur Bélanger a donné les explications – ça sert essentiellement le secteur de Tennis Canada, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Est-ce qu'il est possible de prévoir dans le règlement de zonage l'obligation de l'enfouissement des équipements de transformation électrique et du câblage? Monsieur Lacroix?

M. BENOÎT LACROIX :

1375 Les questions relatives à l'enfouissement des installations électriques sont des items qui peuvent être visés par la réglementation de zonage, en effet. Il n'est pas prévu, je vous dirais dans les 8 ou 9 items du règlement en élaboration, que nous avons indiqués déjà hier et qui ont été présentés à l'écran, cet item-là n'était pas incorporé, mais c'est un item qui est
1380 un item qui peut être sujet à la réglementation de zonage, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça vous donne de l'information, madame Poisson?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1390 Bien, ça ne répond pas vraiment à ma question parce que, moi, comme c'était spécifié dans les documents que j'ai fait déposer hier, que la place publique devait être libre de tout bâtiment, ça faisait partie, semble-t-il, de l'entente, est-ce que la Ville est en mesure d'exiger que Tennis Canada procède à l'enfouissement, est-ce que la Ville est en mesure d'exiger.

LA PRÉSIDENTE :

1395 D'après ce que je comprends, la Ville peut inclure l'obligation dans son règlement de zonage.

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

1400 Mais, je veux dire, si on remonte dans le temps, est-ce que la Ville aurait pu le faire depuis 95, d'exiger que cette installation électrique soit enfouie, en vertu de l'entente, la convention ou le bail, je ne sais plus trop quel document il faut invoquer là? Est-ce que la Ville aurait pu l'exiger?
1405

LA PRÉSIDENTE :

C'est une question plus hypothétique.

1410 **Mme MARIE MICHÈLE POISSON :**

Est-ce que la Ville aurait pu l'exiger. Est-ce qu'elle avait les outils légaux de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

1415

Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

1420

Moi, je crois que oui. D'un point de vue légal, la Ville aurait pu, à l'époque, incorporer dans sa réglementation un item sur l'enfouissement du réseau. C'est un item qui fait partie des dispositions de réglementation dont jouissent les municipalités, comme nous pourrions, si vous voulez un point de comparaison, exiger l'enfouissement du réseau électrique aérien dans un nouveau quartier résidentiel de Montréal. Nous ne le faisons pas

1425

actuellement parce que cela est aux frais de la Ville, parce que Hydro-Québec ne collabore pas là-dessus – fin de la parenthèse – mais techniquement, cela est possible. C'est un point visé par la réglementation de zonage.

LA PRÉSIDENTE :

1430

Est-ce que l'alimentation électrique de la piscine est indépendante de celle du secteur de Tennis Canada - Parc Jarry?

M. BENOÎT LACROIX :

1435

Monsieur Masson.

M. MARIO MASSON :

1440

Bien, je n'ai pas l'information exacte mais je crois que oui, que c'est indépendant, parce que c'est branché directement, enfin, sur le bâtiment et sur le réseau rues si on veut, mais je pourrais vérifier pour être sûr à 100 %.

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

1445

C'est parce que, moi, ce que je veux savoir finalement, c'est est-ce que s'il y avait eu la volonté politique au niveau de la Ville, de l'arrondissement, est-ce qu'on aurait pu exiger que les plans soient complétés comme c'était prévu en 95 et que le réseau électrique soit enfoui. Est-ce que la Ville avait les outils légaux pour le faire. C'est ça que je voulais savoir.

1450

LA PRÉSIDENTE :

1455

Ce que je comprends de la réponse, madame Poisson, c'est qu'elle les a aujourd'hui puisqu'elle peut le mettre dans sa réglementation de zonage et qu'elle les avait probablement, pour les mêmes raisons, à l'époque.

1460

Maintenant, ce qui n'est peut-être pas clair, c'est si le libellé des ententes stipulait cette obligation. Ça, il faudrait peut-être demander à monsieur Lacroix ou les gens qui l'accompagnent.

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

1465

Parce que dans l'éventualité où la Ville aurait pu exiger en vertu de ce qui a été établi en 95, on peut se demander pourquoi elle ne l'aurait pas fait, quel aurait été son avantage de ne pas le faire. Moi, j'aimerais vérifier une hypothèse qui me trotte dans la tête et pour laquelle je n'ai jamais obtenu de réponse, c'est si la Ville avait exigé, est-ce que Tennis Canada aurait été en mesure de payer ces réfections-là? Est-ce qu'elle n'aurait pas été un peu embarrassée, c'est-à-dire manquer d'argent? Est-ce qu'elle n'aurait pas pu se retrouver en défaut de payer, ce qui ferait que la Ville se serait retrouvée, selon l'entente, avec les installations de Tennis Canada qui auraient dû lui être rétrocédées. C'est-à-dire, un enchaînement d'événements.

1470

1475

Et, à ce moment-là, la Ville, ne voulant pas se retrouver avec cet équipement-là sur les bras, que Tennis Canada n'aurait pas pu être capable d'entretenir ou de payer convenablement. Alors, ça faisait l'affaire, d'une certaine façon, à la fois de Tennis Canada, mais autant à la Ville de laisser faire les choses, de ne pas exiger quoi que ce soit qui aurait entraîné toute la série d'événements.

1480

Et, bien entendu, une hypothèse que je veux vérifier, c'est est-ce que pour Tennis Canada, il n'y a pas l'opportunité, quand la clôture est là, de louer la place publique pour effet d'autofinancement. C'est-à-dire, louer en dehors des événements tennistiques à d'autres organismes pour renflouer un peu ses coffres.

1485 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est une question que j'adresserais aux deux. C'est-à-dire, à Tennis Canada, est-ce que vous avez par le passé ou l'intention dans l'avenir d'établir des baux de location avec des tiers pour l'occupation de la place publique qui fait l'objet d'une servitude d'accès.

1490

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais demander à monsieur Lapierre de répondre à la question.

1495

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Alors, toute cette question, c'est comme si on croyait que, nous, on aime ça voir la clôture et on aime ça voir une centrale électrique dans le milieu de la place. C'est-à-dire, ce n'est pas le cas. Et, on a très hâte de voir ça disparaître et qu'on puisse ouvrir la clôture et rendre nos terrains de tennis encore plus accessibles qu'ils le sont présentement.

1500

Cela dit, effectivement qu'on veut tenir des événements pour le financement des opérations du centre de tennis et on a expliqué tantôt, brièvement, dans la question du montage et du montage, qu'on allait occuper seulement la zone 1 au maximum dans les événements hors tennis.

1505

LA PRÉSIDENTE :

Mais la question est plus spécifique que ça, monsieur Lapierre, à l'effet, est-ce que Tennis Canada peut espérer avoir un revenu de location des terrains faisant l'objet de la servitude d'accès sur la place publique.

1510

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Bien, c'est certain que dans le cadre de la zone 1 et lorsqu'on va tenir des événements, bien, c'est certain qu'on va obtenir des revenus pour financer les installations et les opérations. Ça, c'est prévu.

1515

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais je pense que la question, c'est plus comme des revenus de location au pied carré du terrain qui fait la servitude d'accès.

1520

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1525

Non, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. On fait affaires avec un promoteur qui organise un événement et on tire des profits de cet événement-là. Tout simplement. Et, ce n'est pas une location au pied carré. Loin de là.

1530

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

Mais ça nécessite quand même que l'enclos soit fermé pour pouvoir contrôler l'accès et faire payer des frais.

1535

LA PRÉSIDENTE :

Si j'ai compris, il y a la zone 1 qui serait...

1540

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

Bien, la question, en fait, c'est, jusqu'à maintenant, ce qu'on a pu observer, c'est que comme la clôture est là en permanence, l'opportunité que ça offre, c'est que ça fait un terrain clos, fermé, duquel on peut contrôler l'accès et dans lequel on peut organiser des événements payants, qui peuvent occasionner un certain profit pour Tennis Canada.

1545

Là, ce qu'on veut savoir, c'est est-ce que dans l'avenir, le même genre d'opération va avoir lieu. On me dit, dans la zone 1, qui est fermée soi-disant pour montage et démontage et raisons de sécurité, on pourrait tenir, en même temps qu'on fait du montage et démontage, raisons de sécurité, des événements payants. Je ne comprends plus là. Est-ce qu'on peut m'éclairer là-dessus?

1550

LA PRÉSIDENTE :

1555

Monsieur Bélanger ou monsieur Lapierre. Alors, la question...

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Ça me semblait assez clair. En dehors du tennis?

1560

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

Oui.

1565 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Il n'y a pas de clôture. S'il y a un événement qu'on veut organiser pour le financement, on va installer une limite de la zone 1 au maximum 24 heures avant et 24 heures après l'événement.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cadre de ces événements-là, juste pour ma compréhension personnelle, quand vous dites que vous fermez la zone 1 pour avoir un périmètre de sécurité ou d'accès pour les événements non tennistiques, est-ce que ces événements se déroulent sur la place publique ou à l'intérieur des installations, soit du court numéro 1 ou du court central?

1575

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Exactement. Ça serait soit dans l'enceinte, dans la nouvelle enceinte du numéro 1 ou dans le court central uniquement. Et, c'est pour ça qu'on limite là pour les installations, des fois des camions qui vont venir installer l'arrière-scène et ces choses-là, les casse-croûte et ainsi de suite, et pour les gens qui vont venir assister à l'événement en question.

1580

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que c'est différent de la question de madame Poisson qui, elle, si j'ai bien compris, veut savoir si l'aire extérieure qui est actuellement clôturée est utilisée sans que les infrastructures ou les plateaux sportifs, eux, fassent l'objet d'une entente d'utilisation pour un événement non tennistique. Est-ce que j'ai bien compris? Donc, une zone libre. La zone libre, si j'ai bien compris la question de madame Poisson, pourrait dans le moment faire l'objet d'une entente avec quelqu'un qui désire organiser un événement extérieur sur une zone libre, sans utiliser les plateaux sportifs.

1590

1595 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Bien, présentement, évidemment, ce n'est pas arrivé souvent que les gens aient à utiliser cet espace-là. Sauf que là, la situation présente, avec la configuration du site de la manière qu'il est là, on n'a pas la possibilité de mettre une clôture plus près de la façade. Alors, lorsqu'il y a eu des événements, c'est évident que certains événements ont utilisé la place publique, mais ce n'était pas parce qu'on voulait, parce que c'était nécessaire. C'est parce que c'était comme ça, tout simplement.

1600

LA PRÉSIDENTE :

1605

Est-ce que vous êtes en train de nous dire que tous les événements non tennistiques qui sont organisés visent notamment l'utilisation des plateaux sportifs? Que jamais vous n'organisez d'événements non tennistiques qui n'incluent pas l'utilisation des plateaux. J'appelle ça *plateaux sportifs*, ce n'est peut-être pas le bon mot là.

1610

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Vous voulez dire le court 1 et le central?

1615

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1620

Parce qu'en principe, nous, ce qu'on souhaite, c'est que l'organisation d'événements culturels ou autres, qui utiliseraient le court central ou le court numéro 1, puisse se faire parallèlement à ce que le reste des plateaux sportifs, des autres courts de tennis continue d'être utilisé par le public, les gens qui jouent au tennis.

1625

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si ça répond?

1630

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

Bien, pas vraiment. Parce que ce qu'on a observé, c'est qu'il y a eu des événements de promotion ou autres qui ont eu lieu sur la place publique, qui n'utilisaient pas le stade ou le court numéro 1, comme, je ne sais pas, on peut se rappeler de certaines expositions de voitures. Qu'est-ce qu'on a vu... en tout cas, il y a eu plein de fêtes mexicaines ou je ne sais pas quoi, toutes sortes d'animation, en fait, certainement intéressantes mais qui n'avaient rien à voir avec le stade. Je pense que le terrain en tant que tel de la place publique s'est loué en lui-même, sans qu'il y ait d'événement de tennis.

1635

1640

LA PRÉSIDENTE :

On peut peut-être faire des vérifications auprès de la Ville par rapport à l'utilisation de cette place publique en servitude d'accès. Est-ce que vous avez des compléments d'information à donner quant à l'usage qui en est fait maintenant et l'usage qui est projeté d'en faire, si le projet de Tennis Canada va de l'avant?

1645

M. BENOÎT LACROIX :

1650 Madame la présidente, je proposerais peut-être que monsieur Landreville explique à nouveau les points qui ont été soulevés tout à l'heure sur le rôle du comité de gestion et les contrôles qui sont prévus pour cette place publique.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Si je comprends bien, madame Poisson aimerait avoir une idée de, à la fois de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant et de ce qui est prévu comme encadrement dans le futur. Si c'est possible.

M. FERNAND LANDREVILLE :

1660 Je vais essayer de répondre le plus complètement possible. Vous avez dans le document que Tennis Canada a préparé pour son projet, je pense que c'est à la fin, vous avez une liste des événements qui étaient non tennistiques, qui ont été mentionnés à cet endroit-là. Mais, là, au niveau du montage qui a été fait sur ladite place publique, je n'ai
1665 pas assisté, je ne peux pas vous dire comment c'était.

Ce que j'ai lu tout à l'heure dans la prévision d'un comité conjoint, ce comité-là aura pour rôle entre autres d'analyser et de recommander la tenue ou non de l'événement.

1670 Prenons un exemple tout à fait extraordinaire, mais prenons l'exemple où Tennis Canada reçoit un appel de Raël et décide de faire je ne sais quoi sur la place publique. Pour des raisons qui appartiennent à la Ville, la Ville n'accepterait peut-être pas ce genre d'événement-là. À ce moment-là, le comité conjoint refuserait la tenue de cet événement-là, tout simplement.

1675 Si Tennis Canada, pour des raisons qui lui appartiennent, décide de tenir quand même l'événement, à ce moment-là, il y aurait sûrement des poursuites judiciaires, parce que c'est une servitude d'accès qui serait contrôlée par ce comité-là d'une certaine façon. Mais, de toute façon, les gens de Tennis Canada, jusqu'à date, n'ont pas manifesté
1680 l'orientation de faire des messes noires ou autrement dans leurs installations, c'est plutôt des activités culturelles ou autrement. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

1685 Bien, je n'ai jamais eu peur des messes noires. C'est juste que je voulais savoir, par le passé, c'est arrivé quand même qu'il y a eu des événements qui se sont tenus seulement sur la place publique, sans toucher au stade ni au court numéro 1, et pour lesquels Tennis Canada aurait reçu une part des profits. En tout cas, moi, c'est le genre de chose que je voudrais vérifier.

1690 Je ne sais pas si je peux poser ma dernière question?

LA PRÉSIDENTE :

1695 Oui, allez-y.

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

1700 C'est un peu dans le même ordre d'idée. C'est-à-dire, ce terrain-là, vraisemblablement, ne sera plus aussi facile à louer. Donc, on doit chercher probablement d'autres sources de revenu, ce qui m'amène à ma prochaine question. Ça s'adresse directement à monsieur Lapierre. Tennis Canada désire agrandir les courts intérieurs afin de pouvoir y tenir des banquets, soirées de gala et autres événements promotionnels. Combien rapporte un tel événement?

1705 C'est-à-dire, prenons un exemple, un événement, un gala ou une soirée de banquet, selon votre plan d'affaires, combien de ces événements sont nécessaires pour atteindre vos objectifs d'autofinancement? Et, pour compléter la question, comment est-il possible de plaider le manque de terrains de tennis pour la pratique intérieure du tennis, tout en prévoyant occuper ces mêmes terrains intérieurs de tennis à d'autres fins que la pratique du sport?

1710

LA PRÉSIDENTE :

1715 Monsieur Lapierre, est-ce qu'il est possible de donner une idée de la programmation des événements dans les courts intérieurs? Est-ce que, par exemple, Tennis Canada essaie de cibler les périodes où les courts intérieurs ne sont pas utilisés pour fins de tennis, etc.?

1720 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

1725 Comme on l'indique dans la présentation de notre projet, notre rôle, c'est de développer le sport. Notre mission première, c'est le tennis. Et, c'est ça qu'on fait en premier lieu. La seule raison pour laquelle on voudrait organiser des événements autres que du tennis au Centre de tennis du parc Jarry, c'est pour des raisons de financement de l'opération du centre, pour que le budget arrive en fin d'année.

1730 Historiquement, on a tenu très peu, et pour ces raisons-là, même à l'interne, à l'intérieur de Tennis Canada, on s'est érigé des lois de nombre de jours maximum qu'on va utiliser à l'automne et durant l'hiver à l'intérieur. Et, cela dit, à l'extérieur également. Et, on va respecter ces nombres-là.

On ne veut pas faire des activités continuellement à l'intérieur et priver les gens de la pratique du sport et les gens qui s'occupent du développement du sport de faire le

1735 développement auprès des jeunes et des écoles, et des gens du quartier et des meilleurs athlètes de la province et du Canada.

Alors, pour répondre à la question de madame Poisson, le profit qu'on peut faire lorsqu'on tient un événement est extrêmement variable. Et, c'est difficile de prévoir combien
1740 on va devoir en faire. On a stipulé qu'on ne voulait pas en faire plus qu'une quinzaine. Ça serait amplement pour suffire à nos besoins financiers. C'est environ un par mois.

Historiquement, depuis six ans, on en a tenu à peu près six à huit par année et répartis aussi à peu près également à l'intérieur et à l'extérieur sur le court central, le court
1745 numéro 1. Et, c'est vrai qu'on a tenu des banquets. On a fait certaines soirées, des concerts rock et, ainsi de suite, à l'intérieur, surtout à l'automne ou au printemps lorsque les terrains ne sont pas encore occupés à pleine capacité et qu'il fait encore beau dehors pour la pratique sportive. Sinon, ça se limite à un souper autour de Noël où on a occupé la moitié des installations.

1750 Alors, on veut se limiter nous-mêmes, volontairement, pour ne pas occuper les plateaux sportifs lorsqu'ils sont en heure de pleine occupation par le tennis.

Et, dernier élément de réponse, ici. Madame Poisson fait allusion au fait que cette configuration va limiter l'attrait peut-être pour des promoteurs pour ces installations. Il ne faut
1755 pas douter que c'est toujours très attrayant des plateaux, des installations comme celles du parc Jarry pour des promoteurs. On a une moyenne facilement d'au moins un appel par semaine de promoteur pour tenir des événements. On pourrait ne faire que ça.

1760 Soit dit en passant, il n'y avait pas de disposition avant le projet qu'on présente présentement, il n'y avait pas de disposition pour limiter le nombre d'événements qu'on pouvait tenir au Centre de tennis du parc Jarry et nous suggérons, Tennis Canada suggère de limiter ce nombre à quinze au maximum pour l'année.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix, vous avez un complément de réponse?

1770 **M. BENOÎT LACROIX :**

Juste pour bien préciser peut-être aussi le partage de responsabilité dans ce dossier, Tennis Canada a obtenu du conseil municipal de la Ville de Montréal en 94 et en 95 le droit d'utiliser cet espace-là à des fins d'activités de salle de spectacle ou de salle d'exposition. C'est-à-dire que Tennis Canada a un droit qui a été octroyé par des règlements municipaux
1775 en 94-95. Donc, là-dessus, il n'y a aucun doute sur la possibilité pour Tennis Canada de tenir ces événements. Alors, c'est vraiment un droit de zonage, comme d'autres droits existent pour quelqu'un d'avoir un restaurant, une industrie ou une maison. C'est exactement le même type de droit. Donc, Tennis Canada a ce droit.

1780 Et, ce que nous convenons avec Tennis Canada, c'est de contrôler l'exercice de ce
droit, parce que vous comprenez que d'un point de vue strictement zonage, on ne contrôle
pas le nombre de spectacles que l'on donne dans un établissement. On donne aux gens le
droit de tenir des spectacles. Ils peuvent en tenir un par semaine au Centre Molson ou un
par mois, ça dépend de la programmation du Centre Molson. Le règlement le permet, tout
1785 simplement. Il ne contrôle pas la qualité ou la quantité des événements.

C'est la même chose ici. Et, ce droit est balisé de deux façons. Il est balisé, comme
on le mentionnait tout à l'heure, par une restriction volontaire de l'organisme. Compte tenu
que sa nature première étant autre, nous étions conscients que le but du projet n'était pas
1790 de créer une salle de spectacle. Donc, cela était clair. Et, par ailleurs, il y a une restriction
aux actes légaux par le contrôle de la place publique et par le comité de gestion de
l'utilisation de ce terrain-là et des événements non tennistiques.

Mais il est extrêmement important de situer le fait que Tennis Canada a totalement le
1795 droit d'utiliser le terrain comme il le fait actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet.

1800

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

J'aimerais savoir si le comité de gestion a des critères d'acceptation ou de refus
d'établis pour le choix des événements. Si, par exemple, vous voulez faire un événement
1805 sur l'esplanade de la Place des Arts, il faut qu'il y ait une scène dans l'organisation de votre
événement; sans ça, ils vous refusent. Est-ce que vous avez ce genre de critères-là,
aussi? Comment vous choisissez ou vous refusez? Je parle d'événement non tennistique.
Est-ce que vous avez établi une série de critères qui vous seraient propres?

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur LandreVille.

M. FERNAND LANDREVILLE :

1815

Actuellement, ce comité-là n'est pas encore formé. Nous sommes en discussion pour la formation, évidemment, au niveau aussi des gens qui vont la composer. Et pour ce qui est de vos critères, évidemment, vous comprendrez qu'ils ne sont pas encore écrits, à ce moment-ci. Mais c'est dans la même volée, je crois, des événements qui ont déjà été tenus

1820

par Tennis Canada, parce que je sais qu'il y a des clients qui sont peut-être récurrents à chaque année, que ce soit la Banque Royale qui fait son party des Fêtes ou quoi que ce soit, et ça, ça leur appartient. Mais pour répondre à votre question, à ce moment-ci, non, nous n'avons pas de critères d'établis.

1825

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Parce qu'en fait, quand on pense aux critères et on pense aussi au nombre de personnes, il y avait un intervenant, hier, qui parlait de foule nombreuse et ça semblait inquiéter certains citoyens. Alors, je me demandais – je sais que vous n'avez pas établi

1830

votre série de critères – mais est-ce qu'il y a une limite, par exemple, au nombre de personnes qui pourraient participer aux événements?

M. FERNAND LANDREVILLE :

1835

Petite information générale. Quand vous avez un immeuble comme celui-là, le propriétaire reçoit la visite du Service des incendies de la Ville de Montréal qui va déterminer ce qu'on appelle la carte de capacité. Donc, les locaux de Tennis Canada ont une carte de capacité où on dit il peut y avoir, je ne sais pas, moi, cinq cents personnes maximum à l'intérieur de ça.

1840

Lorsqu'il y a un événement important, Tennis Canada doit, à ce moment-là, faire un plan d'urgence et ce plan d'urgence-là est vérifié, validé et approuvé par ledit Service des incendies de la Ville de Montréal.

1845

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

J'aimerais poursuivre un peu dans cette vague-là, aussi. Vous avez sûrement des arrangements avec le Service de police de quartier pour la signalisation et l'aide aussi à la circulation. Est-ce que ça fait partie des arrangements dont le comité doit se concerter?

1850

M. FERNAND LANDREVILLE :

Éventuellement, dépendamment de l'ampleur des événements que Tennis Canada sera prêt à recevoir, nous aurons probablement les mêmes approches que fait actuellement

1855

la Ville de Montréal concernant les événements publics. Je suis d'ailleurs l'ancien chef de division des événements publics de la Ville de Montréal, ça fait que je connais ça un petit

peu. Je pense que ce sont des critères qui sont intéressants en termes d'approche et, évidemment, qui sont très légaux au niveau de la façon de procéder à l'intérieur de ça.

1860 Si on en revient à ce que tout à l'heure monsieur Lapierre mentionnait sur l'utilisation
de cette place dite publique là, lorsque vous faites un événement là, ça vous prend, entre
autres, un permis d'utilisation à l'externe qui va entre autres contenir des informations
concernant le bruit, concernant aussi si, pour des raisons X, on décide de faire lever une
1865 montgolfière, ça prend des autorisations qui vous viennent du ministère au niveau du
fédéral, etc., etc., etc.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1870 Donc, si je comprends bien, c'est non seulement le comité de gestion mais aussi la
Ville de Montréal qui va être impliquée dans l'organisation des événements non tennistiques.

M. FERNAND LANDREVILLE :

1875 La composition du comité conjoint, comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a
quatre membres de la Ville de Montréal qui sont à l'intérieur de ça. Donc, eux vont avoir à
s'appuyer là-dessus pour supporter Tennis Canada dans leurs démarches.

1880 Prenons l'exemple qu'on voyait sur une image, le pape. C'est une très grosse
organisation de recevoir quelqu'un comme le pape. Mais ça peut être aussi quelqu'un
d'autre d'aussi important. Donc, il y a tout un mécanisme à mettre de l'avant pour supporter
Tennis Canada dans ce genre d'événement-là. Concernant le tennis, je suis sûr qu'ils
connaissent très bien leur domaine, mais concernant les gros événements qui pourraient
déborder dans le parc, là, la Ville de Montréal devra intervenir.

1885 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1890 Une question en complément à la réponse de monsieur Lacroix, tout à l'heure.
Monsieur Lacroix, vous avez indiqué qu'il fait partie des droits d'usage accordés à Tennis
Canada, par règlements spécifiques en 94 et 95, de tenir des spectacles, etc. Je ne me
souviens pas exactement du libellé, ni dans quelle entente convenue entre la Ville et Tennis
1895 Canada, il me semble avoir cependant vu que ce droit d'usage particulier ne devait pas
contrevenir à l'obligation de répondre aux besoins du grand public en termes d'accès aux
plateaux sportifs.

1900 J'aimerais que vous nous replaciez le droit d'usage de salle de spectacle dans ce
contexte-là où il me semble – et peut-être que je me trompe – avoir vu que ça ne devait pas

empiéter, finalement, sur des heures d'utilisation, le 50 % grand public qui est prévu en termes de calendrier ou d'horaire des activités.

1905 Alors, est-ce que par le passé ou dans le futur, dans le cadre d'une nouvelle structure de comité de gestion, ces éléments-là seront considérés? Et comment?

M. BENOÎT LACROIX :

1910 Je vous dirais qu'à première vue, le lien que vous faites, je l'ai vu dans la documentation déposée par Tennis Canada et dans notre argumentaire en termes de volonté de contrôle de cet équipement. Mais d'un point de vue contractuel, dans des documents réglementaires, je vous avoue là-dessus, madame la présidente, que je ne retrouve pas à quel endroit ce type-là de restriction est indiquée. Peut-être qu'on pourrait faire un peu de recherche, mais je vous dirais, pour avoir parcouru aussi la documentation à
1915 quelques reprises, je n'ai pas, de mémoire en tout cas, cette clause spécifiquement. Je ne sais pas si pour mes collègues, cela vous...

LA PRÉSIDENTE :

1920 Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1925 Si vous permettez. Moi, je l'ai vu dans le plan d'urbanisme de 92, où on disait que l'aménagement ne devrait pas compromettre finalement, ou de minimiser les interventions qui aurait pour effet de réduire les espaces de jeu dans le parc. C'est à la page 28.

M. BENOÎT LACROIX :

1930 Là, nous sommes -- je faisais référence à cette section d'ailleurs, je crois, dans le sommaire décisionnel qui a été déposé. C'est un énoncé de 90 qui a été reproduit lorsque le plan a été adopté de façon définitive en décembre 92, qui indiquait, si je me souviens bien, deux grands objectifs dans le dossier de réaménagement. On se souvient de la petite zone bleue, que j'ai montré à quoi correspondait le plan de 92. Le plan de 92 correspondait à
1935 l'ancien stade des Expos.

1940 Alors, il y avait déjà depuis longtemps dans l'air cette volonté de créer à Montréal un centre national de tennis. Je pense que c'est le nom embryonnaire de ce qui va devenir après Tennis Canada - Parc Jarry. Alors, nous avons, à ce moment-là, identifié deux grands objectifs, c'est-à-dire de maintenir le réseau de parc et l'accessibilité vers Parc-Extension, si je me souviens bien, et nous avons aussi parlé de cette volonté de ne pas faire ce projet au détriment d'autres équipements de loisirs ou sportifs dans le parc.

1945 Peut-être que monsieur Masson pourrait ajouter un peu d'information mais, à ma connaissance, la réalisation des équipements de Tennis Canada n'a pas eu pour effet d'enlever d'autres équipements dans le parc. Je ne sais pas si cela répond.

1950 Parce que, vous savez, faire référence à un objectif au niveau du plan d'urbanisme ou à une volonté, c'est un niveau de planification plus large et à long terme qui est fort différent d'une obligation contractuelle, légale, signée entre des parties. C'est différent comme impact et comme portée aussi, en termes d'obligation. Mais je vous dirais que lorsqu'on a fait l'examen du projet en 94-95, les deux points que vous soulevez ont été considérés par nous et le sont encore à nouveau.

1955 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

D'accord. Merci.

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Poisson?

Mme MARIE MICHÈLE POISSON :

1965 Je voulais juste revenir à ma question que j'avais posée à monsieur Lapierre. Je lui avais demandé combien rapporte un tel événement? Il n'a pas été capable de mettre de chiffre dessus. Et puis je demandais vraiment la question concernant les tennis intérieurs. On a répondu en confondant à la fois les tennis extérieurs, intérieurs, etc. On ne sait plus trop de quoi il parlait.

1970 Donc, est-ce que je peux reposer la même question et demander à un gestionnaire qui doit bien savoir de quoi il parle quand on lui demande combien rapporte un événement bénéfique, entre combien et combien. Il dit: « Ça varie. » Bien, il doit savoir dans quelle *bracket* de profit ça revient.

1975 Et puis pour les tennis intérieurs seulement, combien d'événements pour rentabiliser ou autofinancer ces installations ou ces agrandissements - parce que là, on parle d'agrandissements - en partie justifiés par la tenue d'événements promotionnels. On s'entend bien. C'est une partie de la justification. D'ailleurs, le projet est présenté comme ça. On veut agrandir pas juste pour faire du tennis intérieur, on veut agrandir pour pouvoir faire des banquets, des galas, finalement transformer le centre en mini palais des congrès au parc Jarry. Alors, je veux avoir des réponses concernant les tennis intérieurs.

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, au niveau de Tennis Canada, est-ce que vous pouvez apporter des informations complémentaires à celles qui ont déjà été fournies sur votre planification, tant au niveau des revenus que des activités.

1990 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

1995 Du côté des profits possibles pour un événement non tennistique, ça peut varier de cinq mille (5 000 \$) à cinquante mille dollars (50 000 \$). Alors, de ce côté-là, vous pouvez imaginer qu'on peut difficilement prévoir combien ça va prendre d'événements pour arriver à nos fins.

L'objectif du projet, on n'a jamais dit qu'on voulait réaménager les installations pour tenir plus d'événements de cette sorte. Jamais on a mentionné ça.

2000 **Mme MARIE MICHÈLE POISSON :**

C'est écrit dans le projet.

2005 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

On a dit qu'on voulait offrir plus de courts de tennis pour la pratique du sport et offrir plus de sièges pour les amateurs qui viennent voir les internationaux. C'est seulement les deux objectifs. En plus d'améliorer tout l'espace, tout l'aménagement paysager du parc, ce sont les seuls objectifs qu'on vise avec le projet.

2010 **Mme MARIE MICHÈLE POISSON :**

2015 Il faudrait vérifier, parce que dans le projet qui a été présenté, format PDF qui circule sur le site, puis dont on a pu obtenir copie, il est mentionné, je crois – je pourrais retrouver la page – que c'était une des justifications des agrandissements. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

On va chercher, madame Poisson.

2020 **Mme MARIE MICHÈLE POISSON :**

Oui?

2025 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis on va revenir après la pause. Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes, puis on va revenir par après pour continuer la période de questions. Il reste beaucoup de gens inscrits. On s'est permis un peu d'essayer de vider certains thèmes pour être capable de ne pas revenir sur la même question plusieurs fois, puis en revenant, on va essayer de rouler pour permettre à tous et à toutes de venir poser leurs questions. Merci. À tout à l'heure.

2030 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2035 *****

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2040 Avant d'inviter le prochain intervenant à prendre le micro, j'aimerais spécifier que Tennis Canada a déposé les statistiques d'utilisation qui sont maintenant disponibles. Et, je crois que Tennis Canada aimerait faire le dépôt d'autres documents. Monsieur Bélanger?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2045 Nous aimerions déposer un questionnaire de questions et réponses. Alors, j'ai deux copies ici. Donc, je vous le remets.

LA PRÉSIDENTE :

2050 D'accord. Alors, nous acceptons le dépôt donc de votre argumentaire.

De façon à s'assurer que tous ceux qui désirent venir poser des questions puissent le faire, j'aimerais appeler les gens qui sont inscrits mais qui ne sont jamais venus poser leurs questions. Puis, après, bien, on reprendra la liste avec ceux qui sont déjà venus, de façon à ce qu'ils puissent continuer leur questionnement.

2060 Nous allons attendre que les gens de l'arrondissement et de la Ville reviennent à la table. En attendant, je crois que monsieur François Contant n'est jamais venu au micro. Est-ce que monsieur Contant est dans la salle?

Maintenant, madame Chantal Monastesse n'est jamais venue au micro. Est-ce que madame Monastesse est là?

2065 Alors, monsieur Loïc Dehoux. Je vous prie de prendre place. Bonsoir, monsieur!

M. LOÏC DEHOUX :

Bonsoir! Donc, Loïc Dehoux, et j'aimerais faire un court préambule peut-être pour...

2070

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2075

M. LOÏC DEHOUX :

C'est ça. Merci. Je suis ici en tant que président de Tennis Montréal, qui est l'association de tennis avec qui la Ville a une entente pour développer le tennis à Montréal. Et, donc, je représente en fait ce soir, au nom de Tennis Montréal, à peu près 3 000 personnes qui sont membres de notre association. Et, j'aurai donc deux questions.

2080

La première pour vous, madame la présidente, et elle va comme suit. Qu'est-ce que l'Association Tennis Montréal peut faire pour vous expliquer dans quelle mesure on a besoin de ce développement-là, de ce projet-là, pour permettre aux amateurs de tennis de pratiquer davantage leur sport, parce qu'ils sont limités au niveau espace pour l'instant.

2085

LA PRÉSIDENTE :

La meilleure façon pour Tennis Montréal d'apporter son appui au projet de Tennis Canada - Parc Jarry, c'est de le faire dans le cadre de la deuxième partie de la consultation publique où l'on reçoit l'opinion de toute personne qui souhaite s'exprimer par rapport au projet. Donc, si vous avez des préoccupations par rapport à l'utilisation des plateaux sportifs par vos membres, dans le contexte actuel et dans le contexte d'un projet d'agrandissement et de réaménagement, je vous inviterais à le faire en deuxième partie dans le cadre du dépôt d'un mémoire.

2090

2095

M. LOÏC DEHOUX :

En fait, ça, ça faisait l'objet de ma deuxième question que je voulais adresser aux gens de la Ville.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2105

M. LOÏC DEHOUX :

En fait, concrètement, donc, dans quelle mesure -- on dépose un mémoire?
Comment ça se passe?

2110

LA PRÉSIDENTE :

Le dépôt du mémoire, ça se fait à partir du lundi 17 mars prochain, ce qui va vous donner l'occasion de préparer votre argumentaire avec l'ensemble de la documentation qui a été déposée et rendue disponible au public. Il est préférable toujours d'avertir ou d'indiquer à la commission à l'avance que vous souhaitez déposer un mémoire, ça nous permet de planifier les séances d'audition des opinions.

2115

La façon dont ça fonctionne d'habitude, c'est qu'on réserve la moitié du temps à la présentation du mémoire et puis un temps à peu près équivalent pour la commission qui, à ce moment-là, pose des questions pour s'assurer d'avoir bien compris l'ensemble des arguments qui sont présentés devant la commission.

2120

Normalement, c'est un maximum d'une demi-heure. Donc, si vous avez une présentation assez étoffée, ça vous donnerait quinze minutes pour présenter et ça nous laisserait à nous quinze minutes pour vous poser des questions.

2125

Vous n'êtes pas obligé de vous inscrire à l'avance. Vous pourrez le faire le soir même. Mais s'il y a des gens qui s'inscrivent, nous les entendrons d'abord et nous réserverons une période à la fin de chaque séance pour ceux qui veulent s'inscrire le soir même. Et, dans ce sens-là, il est à l'avantage de tous, que ceux qui savent à l'avance qu'ils vont vouloir présenter une opinion, que ce soit verbalement ou par écrit, donc, de le dire à l'avance.

2130

M. LOÏC DEHOUX :

2135

Et, on parle de la soirée du 17 mars.

LA PRÉSIDENTE :

2140

Oui. Et, il y aura autant de séances que nécessaire pour permettre d'entendre tous ceux et celles qui veulent présenter leurs préoccupations, leur opinion et même des propositions de modification au projet.

2145

M. LOÏC DEHOUX :

Parfait. Merci. Ma question va à monsieur Morin de la Ville de Montréal, en fait, puisque actuellement Tennis Montréal bénéficie de 25 % des terrains pour en faire bénéficier donc ses membres, que ce soit jeunes ou adultes. Je voulais savoir dans quelle mesure ce

2150 projet-là va nous permettre de garder ce 25 % là ou jusqu'à quel point le 25 % est en litige ou en question, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

2155 J'ajouterais même à la question de monsieur Dehoux, est-ce que avec l'ajout de nouveaux courts intérieurs, dont quatre, est-ce qu'il y en aurait un sur quatre, donc 25 %, qui serait à l'usage de Tennis Montréal, en vertu des conditions actuelles des ententes?

M. PIERRE MORIN :

2160 Actuellement, notre intention est de faire en sorte que Tennis Montréal continue à disposer de 25 % du nombre total d'heures disponible, 25 % à l'intérieur, 25 % à l'extérieur. C'est la proportion qui demeure la même et non pas le nombre d'heures. Pour faire une figure de style, je ne sais pas combien il y a d'heures, il y a 100 000 heures, mettons, qui sont disponibles – j'exagère – dans l'année, alors présentement ce serait 25 %, 25 000 heures. Si, avec l'ajout des quatre courts, on parle de 125 000 heures, ça deviendra 25 % de 125 000 heures. Donc, il y aura une augmentation à l'avenant.

2170 Pour nous, à la Ville de Montréal, c'était capital. Cette information-là, pour nous, nous semble très importante, parce que c'est là que le développement entre autres dans les écoles, que le développement auprès des jeunes, puis le développement de programmes auprès de nos citoyens se déroule dans ce 25 % là. Et ça n'est pas négociable comme tel.

M. LOÏC DEHOUX :

2175
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2180 Est-ce que ça répond?

M. LOÏC DEHOUX :

Oui, ça répond. Merci.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Dehoux.

2190 Je crois que madame Brigitte Bouvrette s'était inscrite hier et qu'elle s'est réinscrite aujourd'hui. Est-ce que vous êtes dans la salle? Je vous invite à venir prendre place à l'avant.

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

2195

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2200

Bonsoir, madame!

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

2205

Moi, j'ai des questions quand même assez concrètes. Ça concerne les événements qui auront lieu en dehors des événements tennistiques. On a parlé un peu de la nature des événements. On a parlé des conséquences de ces événements-là, mais je n'ai pas beaucoup entendu -- en tout cas, j'ai cru entendre à un moment donné parler de bruit relatif à ces événements-là, mais je n'ai pas entendu parler de pollution sonore.

2210

Pour avoir vécu de façon auditive ces événements-là, je me dis que s'il y en a quinze et que, parmi ces quinze-là, il y en a au moins cinq qui ont des volumes au niveau des décibels importants, on va avoir à subir ça dans le quartier. Alors, je me demande si la Ville a porté attention à ça, à savoir comment les résidants autour, dans le quartier, près du parc, allaient vivre avec des conséquences de bruit, de sons assez forts.

2215

LA PRÉSIDENTE :

2220

Monsieur Lacroix, l'encadrement des activités qui peuvent générer des nuisances dans le quartier, notamment au niveau des niveaux sonores.

M. BENOÎT LACROIX :

2225

Deux grands domaines de réglementation couvrent le bruit à Montréal. Lorsqu'il y a le Festival de Jazz, par exemple, l'ensemble des dispositions concernant le bruit sont régies dans le cadre des événements spéciaux ou les plages horaires, ainsi que la puissance acoustique du bruit est réglementée. Alors, ça, donc, il s'agit des événements sur le domaine public de la Ville et dans les parcs. Donc, cela est encadré par la Ville.

2230

Ici, nous parlons d'événements, spectacles sur une propriété privée et, là, les mêmes dispositions qui s'appliquent à Tennis Canada s'appliquent aux autres propriétés privées sur le territoire, c'est-à-dire, il ne peut pas y avoir de bruit après les heures de couvre-feu, donc, 11 h. Et, on ne peut pas projeter à destination de quartier résidentiel un bruit supérieur à un certain niveau de décibels, qui correspond grosso modo au bruit acceptable dans les aires de séjour extérieures lors des périodes qui correspondent à l'heure de pointe de la journée à peu près, donc l'équivalent de 55 dBA, 55 décibels acoustiques, audibles.

2235

Alors, ce sont ces dispositions qui régissent le bruit et les mêmes dispositions seraient appliquées à tous les événements qui se tiendraient dans le parc Jarry.

2240

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

Mais c'est parce que, moi, je n'aurai pas les moyens techniques de mesurer les décibels, mais ce que je sais, c'est que c'est plus fort que la circulation de la rue Jean-Talon, quand il y a des événements importants. Alors, quelle mesure, moi, je vais avoir comme citoyenne? Je ne me vois pas appeler la police pour dire: « Il y a trop de bruit. » Quelle mesure je vais avoir, moi, comme citoyenne, pour me permettre d'avoir une vie décente, alors qu'on est dans des périodes où il peut faire chaud...

2245

2250

LA PRÉSIDENTE :

Les fenêtres sont ouvertes.

2255

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

... et ça, ça peut être à l'automne comme au printemps, avec les températures qu'on a, pouvoir vivre ma vie à l'extérieur sur mon balcon sans être incommodée. Et aussi, j'ai des enfants qui veulent dormir à cette heure-là. Ils sont couchés avant 11 h. Et, d'entendre ce bruit-là qui est intolérable, combien de fois par année je vais avoir à subir ça? Ça me questionne beaucoup.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lacroix.

2265

M. BENOÎT LACROIX :

Bien, je vous dirais d'un point de vue gestion, un, c'est un point que nous voulons examiner dans tout le calendrier de la programmation de Tennis Canada. Alors, cela fera partie des points discutés avec Tennis Canada.

2270

L'autre point, que peut faire un citoyen lorsqu'il se sent lésé ou lorsqu'il considère qu'une activité avoisinante est contraignante? Je vous dirais, c'est essentiellement la plainte, madame. Je veux dire que, il se passe là, comme dans n'importe quelle autre activité de voisinage, la possibilité pour les citoyens -- une forme de plainte est évidemment l'avis à la police qui gère aussi ce règlement-là.

2275

Et l'autre plainte est à la Ville de Montréal et nous avons des inspecteurs sur le bruit qui ont la chance d'être surchargés de travail et de se promener partout sur le territoire pour aller faire les relevés dont vous parliez tout à l'heure, avec des appareils techniques. Et, s'il

2280

y a infraction, à ce moment-là, il y a signalement d'infraction, amende et correction demandée.

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

2285

Mais, comme vous dites, ils sont surchargés de travail. Ils ne pourront pas venir lors de l'événement. Ils ne referont pas l'événement pour dire... ils ne referont pas La Fureur le lendemain pour mesurer. Comment ça va se passer?

2290

M. BENOÎT LACROIX :

2295

C'est sûr que s'il ne peut pas y avoir constat séance tenante, parce que le bruit est un bruit intermittent qui ne peut pas être contrôlé à l'avance, disons, à ce moment-là, il peut avoir une estimation professionnelle qui est faite. Ces gens-là s'informent du type d'élément acoustique qui était utilisé, du niveau d'amplification, vont aussi écouter des témoignages de citoyens et, à partir de ça, vont informer la Ville et l'arrondissement que, manifestement, il y a probablement eu problème dans ce type d'événement et ça va donc rentrer un peu, je vous dirais, à ce moment-là plus dans le mode du contrôle de la planification à l'avance pour les prochains événements.

2300

Mais ce que vous soulevez est un problème réel et est un problème fréquent dans un très grand nombre de parcs de Montréal. On parlait, hier, du Festiblues au parc Ahuntsic qui est extrêmement populaire et qui génère, aussi, non pas seulement beaucoup de plaisir mais aussi parfois un certain nombre de frustrations pour les résidants du parc autour, du parc Ahuntsic dans ce cas-là.

2305

Alors, je vous dirais, il faut avoir une double mesure. Une mesure de contrôle et une mesure aussi d'équilibre, en ce sens que, bon, c'est des activités aussi demandées par les citoyens. Enfin, la participation des citoyens à ces activités-là nous permet de comprendre que ça répond à un besoin populaire. Donc, il y a un élément d'arbitrage aussi que les autorités politiques doivent faire là-dedans. Mais d'un point de vue acoustique, c'est sûr qu'il y a des règlements qui s'appliquent et des mesures de contrôle sont possibles, tout à fait.

2310

LA PRÉSIDENTE :

2315

Je crois que monsieur Morin aurait un complément de réponse à apporter.

M. PIERRE MORIN :

2320

En tant que directeur du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, je suis aussi responsable des événements spéciaux qui se déroulent dans les parcs de l'arrondissement. Il y avait une problématique particulière au parc Jarry compte tenu du grand nombre d'événements qui s'y tenaient. Et, on a décidé, pas moi,

2325 mais le conseil d'arrondissement a décidé déjà voilà deux ans de limiter de façon assez radicale le nombre d'événements qui sont au parc Jarry.

2330 Comment, maintenant, à partir de là... parce que, effectivement, ça posait des problèmes aux riverains et aux citoyens environnants. Une des choses qu'on a faites, donc, ça a été de limiter le nombre d'événements dans un premier temps.

2335 Dans un deuxième temps, c'est difficile pour nous d'intervenir sur l'événement, alors qu'il se passe. Cependant, on a toujours réagi aux plaintes manifestées par les citoyens. Là, je peux faire référence à certains événements mais qui n'étaient pas nécessairement organisés par Tennis Canada, je pense qu'il faut le préciser, parce que le parc Jarry est très populaire, était très populaire et on a limité, comme je vous dis, à cause de ça, le nombre d'événements. Compte tenu aussi que, il faut le dire, il y a pendant dix jours dans l'été où le parc n'est pas disponible ou pratiquement pas. Mais le reste du parc, oui, mais pas pour des événements comme tels à Tennis Canada.

2340 Donc, quand il y a des problèmes de cette nature-là, nous, on réagit habituellement avec des mesures de contrôle beaucoup plus coercitives pour le promoteur de l'événement l'année d'après, sinon, par la résiliation de la permission. Alors, s'il y a des problèmes comme ça que madame vit, dans le cas d'événements qui ne sont pas nécessairement de Tennis Canada, c'est clair qu'on pourrait agir.

2345 Dans le cas des événements qu'on va planifier avec Tennis Canada, ça rentrera probablement dans les critères qu'on va se donner au niveau du comité conjoint, que le niveau de décibels entre autres ne soit pas exagéré, que ça ne vienne pas troubler le quiétude des gens aux environs. Il y aura certainement des mesures de cette nature-là qui vont être envisagées.

2350

LA PRÉSIDENTE :

2355 Je vous remercie.

Est-ce que ça répond à votre question, madame?

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

2360 Oui. J'ai une deuxième question, mais c'est peut-être plus de nature d'un commentaire, mais je vais essayer de la formuler pour que ça compte comme une question.

2365 En quoi les jeunes enfants pourront profiter – je regarde l'aménagement qui nous est présenté, ça, c'est le nouveau site qui est public – en quoi les jeunes enfants vont pouvoir s'amuser dans un site comme celui-là? Quand je dis s'amuser, ça veut dire pouvoir arracher l'herbe, la manger. Ça veut dire pouvoir déplacer des petits cailloux. Sont-ils digestibles, les petits cailloux? Vont-ils pouvoir grimper dans les arbres? Vont-ils pouvoir jouer avec des... je sais que le parc est grand, puis je sais aussi qu'ils pourraient être limités comme l'enclos des chiens ou le petit parc à balançoires, mais si, moi, j'ai envie qu'ils courent partout comme s'il était dans une forêt, comme s'il était dans une montagne, parce que je n'ai pas toujours les moyens d'aller me déplacer jusqu'au Mont Royal, en quoi ils vont pouvoir utiliser un cerf-volant? Je ne les vois pas. J'ai de la difficulté. À part qu'ils se promènent gentiment avec leur tricycle sur la route quand il n'y a pas grand-monde, je ne les vois pas.

2375

Alors, je demanderais peut-être à Tennis Canada comment ça serait profitable à de jeunes enfants qui font partie de la communauté aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2380

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2385

Je vais demander à madame Beaudoin qui a conçu les aménagements peut-être de répondre à cette question.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

2390

C'est une question à plusieurs volets. En fait, pour les jeunes enfants, c'est un terrain comme on en retrouve dans plusieurs, plusieurs parcs, c'est-à-dire que ce sont des espaces libres, gazonnés. Ce sont des buttes plantées. Ce sont des espaces libres aussi où il y a de la poussière de pierre avec des plantations d'arbres, et des espaces gazonnés avec des plantations d'arbres.

2395

2400 Donc, on peut y retrouver, en fait, tous les types d'activités que vous avez mentionnées. L'enfant peut très bien courir, faire du cerf-volant. C'est quand même un espace -- le parc Jarry, effectivement, est très grand. Cet espace-là aussi qui a été aménagé représente quand même de bonnes superficies et les plages libres gazonnées sont aussi de grande superficie. Donc, on peut très bien y faire voler un cerf-volant;

effectivement, utiliser les sentiers pour apprendre à rouler en vélo; ou toutes sortes d'autres usages qui peuvent être envisagés.

2405 Il n'y a aucune restriction et il n'y a pas de -- je veux dire, on peut l'utiliser à toutes fins. C'est sûr que les jeunes enfants ne seront pas nécessairement, comment dire, ils peuvent effectivement faire toutes les activités qu'on a mentionnées, mais ils vont sûrement aussi préférer aller jouer au parc de jeux ou aller à la pataugeuse. Il y a toutes les activités du parc Jarry, aussi, qui sont...

2410 **Mme BRIGITTE BOUVRETTE :**

2415 Ce que je veux dire, par exemple, on est à proximité de la piscine. Si je ne passe pas mon temps sur la piscine, je veux sortir de la piscine, je ne peux pas marcher à travers tout le parc avec des petits enfants de 2, 3, 4 ans. Est-ce que je vais avoir à encadrer mon enfant pour ne pas qu'il grimpe aux arbres parce qu'il va casser les arbres? Quand il va y avoir des événements spéciaux, des branches, bon. Je fais ça, là, quand c'est des arbres qui sont tout petits, qui sont dans les bosquets. Déjà, en rentrant dans le parc, bon: « Tu n'arraches pas les fleurs là. Tu ne fais pas ça. » Alors, que si j'étais dans une forêt, si j'étais dans un endroit où les arbres auraient le droit de pousser de la façon dont ils veulent...
2420 les arbres, ces arbres-là, je ne suis pas certaine qu'ils vont devenir des gros arbres éventuellement, où ils pourraient se permettre de grimper dedans, bon, sans faire attention pour pas que la petite branche casse. C'est des choses comme ça.

2425 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Je peux vous donner des informations sur les essences d'arbres qu'on a choisies pour la plantation. Ce sont des arbres qui vont devenir de gros arbres. C'est des arbres à grand déploiement. En fait, il y a certains arbres qui ne le seront pas.

2430 Bon, le long de la grande promenade qui est en courbe, ce sont les tilleuls principalement qu'on a pris sur le site et qu'on a relocalisés là. Un tilleul, c'est un arbre qui devient quand même grand, d'une vingtaine de mètres. C'est un arbre à grand déploiement qu'on rencontre beaucoup dans tous les parcs et les rues à Montréal.

2435 Ensuite, il y a des frênes qui sont utilisés, qui sont aussi des arbres à grand déploiement, qui ne sont pas des arbres plus fragiles où il faut y faire une attention particulière.

2440 Et, dans les plages de poussière de pierre principalement, ce qu'on a choisi comme arbres, ce sont des pommetiers décoratifs. Mais ce sont de gros pommetiers décoratifs, parce qu'il faut quand même avoir un bon dégagement pour qu'on circule sous ces pommetiers-là. Donc, ce ne sont pas de petits pommetiers décoratifs. C'est le *malus baccata makamik* qui a été choisi, qui devient quand même grand d'une treizaine de mètres de haut avec un déploiement d'environ 8 à 10 mètres de large. Donc, quand on les voit au

2445 Jardin botanique dans l'arboretum, ce n'est pas chétif, là. Ce ne sont pas de petits arbres ornementaux. Ce sont des arbres d'un gabarit intéressant, qui vont permettre d'avoir, d'ailleurs, pour les pommiers, une floraison intéressante au printemps. Ce ne sont pas des arbres qui vont amener des problèmes particuliers au site.

2450 **Mme BRIGITTE BOUVRETTE :**

C'est ça, ça ne va pas causer des problèmes au site mais ce n'est pas, pour moi, représentatif d'un lieu qui ressemblerait à une forêt, qui serait naturel. En tout cas, je vais m'arrêter là-dessus parce qu'on pourrait passer longtemps à parler des espaces de parc. Je pense que les gens qui sont ici surtout, on parle des espaces verts, des espaces nature. Ce n'est pas nécessairement des espaces avec des choses en ligne droite.

2455 **LA PRÉSIDENTE :**

2460 J'aimerais quand même poser une question aux gens de l'arrondissement par rapport à la planification de l'aménagement du parc. Je sais que vous êtes en train de préparer le plan directeur d'aménagement du parc, dans le cadre de la révision d'urbanisme pour l'année prochaine.

2465 Est-ce qu'il est prévu -- parce qu'on sait que les zones de jeux pour les tout-petits, finalement, c'est important pour les jeunes familles, ça fait partie des zones importantes. C'est clôturé d'habitude avec une barrière, ce qui permet aux parents de ne pas surveiller leurs enfants tout le temps et, normalement, effectivement, on ne demande pas aux tout-petits de marcher un kilomètre ou deux avant d'avoir accès aux petites balançoires. Alors, je suis peut-être un peu d'avance sur votre planification de l'aménagement du parc, mais est-ce qu'il est prévu d'augmenter le nombre d'aires de jeux pour tout-petits dans le parc Jarry?

2470 **M. MARIO MASSON :**

2475 Pour répondre à votre question, il existe déjà dans le parc Jarry des installations qui sont destinées spécifiquement aux petits enfants qui sont -- enfin, je ne sais pas de quel côté, vous, du parc vous habitez, mais elles sont situées à proximité du poste de police, la caserne, à proximité de la pataugeoire également. On peut le montrer sur le plan. Enfin, c'est dans ce secteur-là, ici. Il y a les jeux de 2-5 ans et 6-12 ans. Vous avez la pataugeoire. Et, donc, c'est des endroits qui sont davantage organisés de façon très spécifique pour les enfants.

2480 Pour vous donner une information, madame la commissaire, ce n'est pas nécessairement clôturé. C'est clôturé lorsqu'on est à proximité des rues passantes. Dans des parcs grands comme ça, très souvent, on choisit de ne pas clôturer parce que l'objectif n'est pas justement de laisser les enfants tout seuls, sans surveillance. Les parents doivent, particulièrement pour les aires de jeux 2-5 ans, être vigilants. Donc, ce n'est pas un endroit pour aller stationner les enfants. Mais c'est important de le mentionner.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas du tout ce que je voulais dire, monsieur Masson. C'est qu'on peut s'asseoir à l'intérieur de l'aire clôturée, tranquillement, sans être toujours à côté de l'enfant.

2495 **M. MARIO MASSON :**

Les clôtures sont...

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous savez, les parents de tout-petits ne sont jamais bien loin de leurs tout-petits.

M. MARIO MASSON :

2505 Non, je sais. C'est bien. Mais c'est surtout lorsqu'on est à proximité de voies de circulation importantes qu'on clôture. Donc, il n'y a pas une clôture systématique.

2510 Pour la poursuite du travail sur le plan directeur, bon, on n'avait pas de demande spécifique de nouveaux équipements de jeux pour les petits enfants, mais ce n'est pas exclu qu'on ne pourrait pas penser à ajouter ces équipements-là. Par contre, dans un parc de cette taille-là, habituellement, on privilégie davantage de donner des équipements de jeux pour toutes les catégories d'enfants, si vous voulez.

2515 Donc, les 2-5 ans, 5-12 ans et, de plus en plus pour les adolescents, des équipements qu'on avait moins tendance à mettre dans les parcs. Le parc Jarry est bien doté en ce type d'équipement-là, parce qu'on a des équipements de type rouli-roulants et on veut, pour le futur, essayer de donner ce type d'équipement-là. Donc, techniquement, il n'y a pas de prévision jusqu'à ce jour pour, par exemple, concentrer une aire de jeux pour enfants du côté de la rue Faillon, par exemple, qui serait à l'opposé, si on veut, de

2520 l'équipement pour enfants actuellement.

J'aimerais peut-être apporter aussi une autre précision, pour rajouter à ce que madame Beaudoin a mentionné tantôt. Le type d'aménagement, tel qu'il est proposé par Tennis Canada sur son réaménagement, doit respecter toutes les normes qui existent en

2525 termes de plantation. Donc, à la Ville, on ne va pas accepter que les arbres ne soient pas de bonne qualité, que ce ne soit pas de calibre acceptable.

2530 Donc, en ce sens-là, même si c'était la Ville qui faisait des aménagements, on travaillerait avec les mêmes normes. Et, d'ailleurs, les gens de Tennis Canada travaillent avec les documents qu'on utilise quand on aménage des parcs. Donc, la qualité des arbres, les tailles, les espèces, la qualité des produits qui vont être plantés, c'est vérifié aussi. Donc, c'est extrêmement important. Il faut même mentionner qu'il y a une obligation de les

entretenir. Donc, on doit arroser les arbres lorsqu'ils sont plantés parce que, bon, on connaît le genre d'été qu'on a.

2535

Donc, ce n'est pas juste un geste de bien faire le travail et de livrer un produit. C'est de s'assurer qu'il puisse perdurer et que les arbres poussent, et les arbres vont pousser de la même façon que s'ils étaient sur le Mont Royal ou n'importe où. Mais il faut qu'ils soient de bonne qualité, plantés dans des bonnes conditions avec les bons équipements. Alors, je ne sais pas si ça répond assez bien à la question.

2540

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Masson.

2545

Mme BRIGITTE BOUVRETTE :

Je vous remercie.

2550

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

J'inviterais madame Sylvie Jutras à venir en avant. Bonsoir, madame!

2555

Mme SYLVIE JUTRAS :

Bonsoir! Alors, si j'ai bien compris ce projet-là, le projet de Tennis Canada, d'agrandissement, n'est pas accepté actuellement. Il est présenté sur la table du conseil de Ville et, là, on est en procédure de... je ne sais pas comment dire ça, d'évaluation de ce projet-là pour une finalisation, décision politique. Donc, ça va revenir au conseil. Est-ce que je me trompe? C'est ça? C'est exact?

2560

LA PRÉSIDENTE :

2565

Bien, en résumé, ce qu'on peut dire, c'est qu'on est dans une première étape où, au conseil municipal, on a adopté en première lecture un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme. Cette étape-là est suivie de la consultation qui a lieu ce soir, c'est-à-dire qui a lieu entre autres ce soir. Quand le processus de consultation sera terminé, la commission rédigera son rapport, qu'elle déposera au président de l'Office, qui le déposera au Comité exécutif, au conseil municipal.

2570

Donc, pour faire simple, le conseil municipal a adopté un projet de règlement. Il y a une consultation publique qui vise à apporter un éclairage différent et additionnel aux décideurs que sont les élus du conseil municipal. Ce rapport-là sera déposé au conseil et le

2575

conseil décidera si, oui ou non, il permet cette première étape de modification qui est celle du plan d'urbanisme.

2580 S'il accepte de modifier le plan d'urbanisme, à ce moment-là, ce sera autour de l'arrondissement de modifier ses règlements de zonage. Il y aura consultation publique là-dessus également et, si c'est adopté par le conseil d'arrondissement, à ce moment-là, il pourra y avoir une émission de permis afin que Tennis Canada puisse construire. Je ne sais pas si ça répond?

2585 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Oui. Ça veut dire qu'on ne peut pas vraiment, nous autres, intervenir comme -- tu sais, le fait d'être d'accord ou pas à un projet comme celui-là.

2590 **LA PRÉSIDENTE :**

À cette étape-ci, le mécanisme qui est prévu...

2595 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2600 ... c'est d'abord, dans la première partie de la consultation, de vous offrir l'opportunité de bien vous informer et, dans la deuxième partie, de donner votre opinion. Et, notre rôle à nous, c'est de s'assurer qu'on a bien compris vos préoccupations et qu'on les rapporte correctement au conseil, en même temps que nous faisons notre propre analyse du projet.

2605

Mme SYLVIE JUTRAS :

O.K. Qu'eux autres vont refuser ou accepter le projet.

2610 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou décider.

2615 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

Je comprends. Vu cet angle-là, ma première question -- ce n'était pas une question, j'espère?

LA PRÉSIDENTE :

2620

Non, ce n'était pas une question.

Mme SYLVIE JUTRAS :

2625

Je vous remercie. C'était pour vérifier un peu la pertinence de ce projet-là. J'aimerais ça, moi, que Tennis Canada me dise si la raison, les vraies raisons de ce projet-là... en fait, c'est où est-ce qu'ils en sont réellement sur le plan de la rentabilité actuellement? Qu'est-ce qui se passe?

2630

Puis la situation réelle au niveau tennistique par rapport au... comment je pourrais dire ça. À l'heure actuelle, est-ce qu'on a à Montréal, officiellement, pour bien des années, les compétitions? Est-ce que pour eux... c'est quoi leur situation réelle face à ça?

2635

Parce qu'on avance des choses, puis, moi, j'entends du vent, comme ça, qu'il y avait Toronto qui se plantait bien comme il faut, qui a l'intention de se planter bien comme il faut – pas planter dans le mauvais sens – mais de s'installer au niveau du tennis. Donc, si on parle de Canada, Toronto, Montréal, bon. Alors, là, je me demande c'est quoi la passe là-dedans? Là, c'est au niveau de la rentabilité que je voulais savoir. Est-ce qu'ils sont rentables actuellement? Concrètement, les ententes, qu'est-ce qui se passe avec ça, avec la Ville, puis grosso modo les subventions, je ne sais pas trop comment ils sont organisés. Puis leur situation réelle au niveau...

2640

2645

Puis aussi, il y a un des messieurs dont je ne me souviens pas le nom, en tout cas, qui a dit que voilà deux ans leur situation était *border line*, au niveau de l'international, à savoir si leurs conditions étaient favorables pour qu'il y ait d'autres internationaux. Alors, est-ce que...

LA PRÉSIDENTE :

2650

Oui, je pense que votre question est quand même assez claire.

Mme SYLVIE JUTRAS :

2655

C'est assez clair?

LA PRÉSIDENTE :

Donc, à Tennis Canada, au niveau de l'ensemble des éléments qui justifient le projet que vous avez proposé au conseil d'arrondissement.

2660

M. VIANNEY BÉLANGER :

Madame la présidente, je vais vous passer monsieur Lapierre.

2665

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Voilà. Encore une fois, la mission de Tennis Canada, c'est de développer le sport du tennis au Canada. Pour ce faire, on possède deux gros tournois de tennis: les internationaux de tennis masculin et les internationaux de tennis féminin du Canada. Et, ces deux événements-là sont en quelque sorte les vaches à lait du développement du sport du tennis au Canada. On fait des sous avec les tournois et, ensuite, on les dépense à travers tout le Canada pour le développement du tennis.

2670

On veut développer le tennis le plus possible. Donc, plus nos tournois vont avoir du succès, plus ça va nous permettre de faire ce développement. Non seulement ça nous permet, ça nous donne les moyens financiers de le faire, mais ça aide énormément à la promotion comme telle par le succès même de ces événements-là. Alors, c'est pour ça que si le tournoi a du succès, nous, on va chercher à pouvoir le continuer et le perpétuer ce succès-là, et c'est le cas à Montréal.

2675

2680

D'une part, si on réussit à accueillir plus de spectateurs, non seulement on satisfait ces amateurs de tennis là, on continue à promouvoir le tennis de par la popularité du sport même et on réussit à faire plus de sous pour le développement, pour le réinjecter pour la pratique du sport au Canada. Alors, ça, c'est l'image globale.

2685

En ce qui concerne notre niveau de tournoi, on est présentement au plus haut niveau qui se puisse être en deçà des tournois du Grand Chelem, les quatre tournois du Grand Chelem qui, traditionnellement, ont lieu en Australie, en France à Paris, à Wimbledon en Angleterre, et le US Open à New York. Ces tournois-là font partie du Grand Chelem.

2690

Tout de suite en dessous de ça, il y a une série de neuf tournois du côté féminin, une série de neuf tournois du côté masculin et nous faisons partie de cette supersérie de tournois, si on veut, qu'on appelle le circuit Masters du côté des hommes, et le Tier 1 du circuit des femmes de la WTA Tour.

2695

Pour les deux, même si tous les tournois souhaiteraient bien avoir leur sanction garantie à vie, si on veut, ce n'est pas le cas. Et, le circuit a beaucoup évolué au fil des ans et va continuer d'évoluer dans les prochaines années. Et, ce qui détermine un peu d'une

2700 année à l'autre l'appartenance à ces groupes sélects de tournois, c'est en quelque sorte le succès même de ces tournois.

2705 Pour vous donner un exemple très récent, le tournoi qui fait partie de la série masculine, le tournoi de Hambourg est en énorme difficulté financière présentement et risque de disparaître du jour au lendemain, et on tomberait à huit dès peut-être cet été. Alors c'est le genre de chose. Et l'ATP je gardera pas un tournoi de moindre envergure, ni la WTA, un tournoi de moindre envergure dans la série des tournois internationaux.

2710 On aimerait pouvoir garder notre statut, avoir des garanties de la part des circuits internationaux, mais ce n'est pas le cas. C'est pour ça qu'il faut toujours faire la preuve et consolider notre place parmi ces tournois de tête là.

2715 En ce qui concerne la question à propos du tournoi de Toronto, il est vrai que Toronto vit un peu ce qu'on vivait, nous, en 1994-95, où les installations étaient devenues désuetes, celles du parc Jarry où on empruntait l'ancien stade de baseball pour tenir l'événement. Les installations qu'occupe présentement le tournoi de Toronto, le tournoi a largement dépassé le standard, la qualité des installations qu'ils ont présentement. Ils ont besoin et souhaitent beaucoup avoir un stade neuf. Ils sont dans des démarches similaires à celles où on était il y a quelques années. C'est possible que ça réussisse. C'est possible

2720 que ça ne réussisse pas à court terme. On ne sait pas. Ils visent 2004 pour avoir un nouveau stade. Présentement, vous parliez de se planter, je ne suis pas certain, je pense qu'ils risquent d'avoir plus d'embûches qu'autre chose présentement.

2725 Donc, la position de Montréal, même si on est dans la même organisation, on a toujours entretenu une saine compétition entre les deux villes. Pour vous dire, la meilleure situation pour l'organisation, c'est celle d'avoir un tournoi en santé à Toronto et d'avoir un tournoi en santé à Montréal. Parce qu'on exploite les deux marchés sur neuf jours de tournoi et, financièrement, c'est la meilleure solution.

2730 S'il arrivait quelque chose à l'un ou l'autre des deux événements, on souhaiterait qu'une ville ou l'autre soit capable de récupérer et de tenir les deux événements ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

2735 Concurrément ou l'un après l'autre?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2740 Concurrément, en même temps. En même temps. C'est ça qui serait le but, à ce moment-là. Parce que un après l'autre, ce serait beaucoup trop long pour être capable de tenir un événement du genre et avoir les mêmes revenus sur dix jours. Ce serait beaucoup trop long. On ferait le tournoi en même temps. Mais ça, ce n'est vraiment pas sur le radar pour les prochaines années.

2745 Ce qu'on espère, nous, c'est que Toronto puisse réussir à construire le stade qu'il veut construire sur le site de l'Université York, où ils sont présentement, et pour qu'on puisse garder la même situation qui est la plus satisfaisante pour l'organisation, donc avec l'alternance. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions.

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a peut-être juste le volet de la rentabilité, je pense...

Mme SYLVIE JUTRAS :

2755

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2760 ... que vous aviez demandé. Vous avez parlé de votre mission, de l'ensemble des internationaux, du niveau de compétition. Maintenant, je pense qu'une des questions de madame Jutras, c'était au niveau de la rentabilité.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2765

Oui, c'est rentable. Mais quelle est plus précisément la question?

LA PRÉSIDENTE :

2770 Est-ce que vous pouvez préciser?

Mme SYLVIE JUTRAS :

2775 Bien, en fait, quand je pense à ça, c'est quand on pense grandir, grossir, puis est-ce que notre rentabilité actuelle est efficace? Si on grandit, tu sais, c'est comme des probabilités en avant, mais, là, est-ce qu'on réussit à être maintenant rentables? Parce que ça fait comme envoyer des choses en avant, puis on n'est pas sûr si on est capable de rentabiliser là, en fait.

2780 **LA PRÉSIDENTE :**

2785 Je pourrais peut-être poser votre question d'une autre façon, à savoir, en 94-95, il me semble avoir compris que pour aménager les installations, Tennis Canada avait dû faire un emprunt. Est-ce que, ici, dans le cas de la planification qui est faite, c'est le cas? Ou il y a une partie de l'investissement de Tennis Canada qui est déjà dans les coffres de l'organisme?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2790 Moitié-moitié, en fait. Présentement, le plan qu'on regarde, c'est qu'on a la moitié des investissements qu'on a déjà dans les coffres et une moitié qu'on va financer, soit avec des commanditaires ou avec l'opération du centre.

LA PRÉSIDENTE :

2795 Pour votre information, si je me souviens un peu des chiffres, c'était un investissement de l'ordre de 12-13 M\$, l'équivalent de 3 M\$ qui seraient investis par Tennis Canada. Est-ce que je me trompe?

2800 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

C'est ça. 12.8, et la part de Tennis Canada serait de 3.1 M\$, pour laquelle on va financer 1.55. Ça, c'est les plans qu'on regarde pour l'instant, à moins que des commanditaires arrivent pour nous aider à assumer cette part.

2805

LA PRÉSIDENTE :

2810 Si j'ai posé cette question-là de cette façon-là, ça veut dire qu'à travers les années d'existence des tournois, depuis 95, Tennis Canada a réussi à engranger, finalement, l'équivalent de 1.5 M\$ que vous pouvez réinvestir dans les nouvelles installations.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2815 Oui, c'est ça. On a placé des fonds dans un fonds de réserve pour assurer la survie de nos installations, pour continuer à perpétuer le tournoi autant à Toronto qu'à Montréal.

Mme SYLVIE JUTRAS :

2820 Moi, j'ai un détail technique. Moi, ce que j'entends dire, c'est si, mettons, nous à Montréal, on grandit, on veut avoir les deux tournois, et féminin et masculin, et ça va faire que Toronto ne les aura pas. Mais ça, ce n'est pas vrai, ça? Est-ce vrai ou pas vrai?

LA PRÉSIDENTE :

2825 Je ne pense pas que c'est ce que monsieur Lapierre a dit.

Mme SYLVIE JUTRAS :

2830 Ce n'est pas ça?

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, non.

2835 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

L'idée, c'est que les deux puissent recevoir les deux.

2840 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Moi, c'est ce que j'ai compris.

Mme SYLVIE JUTRAS :

2845 Est-ce que j'entends ça?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2850 Ce qu'on veut continuer, c'est la situation actuelle, qui est assez unique dans le monde. Il n'y a aucun autre endroit qui alterne comme ça d'un tournoi féminin à un tournoi masculin. Et c'est, soit dit en passant, une des raisons du succès. Parce que les gens qui -
- comme, cette année, ça va être le tournoi masculin, le Masters de tennis. Alors, les gens, ça fait deux ans qu'ils n'ont pas vu les hommes à Montréal. Alors, bon, oui, on a hâte de voir Agassi et compagnie. Et du côté féminin, c'est la même chose.

2855 Soit dit en passant, le succès du tournoi féminin à Montréal est exceptionnel et c'est probablement dû au phénomène d'alternance. Alors, on est de loin dans le nombre de spectateurs et les retombées du tournoi, on dépasse de loin tout autre tournoi de même type dans le monde.

2860 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond?

2865 **Mme SYLVIE JUTRAS :**

2870 Oui. Je voulais savoir, la deuxième question, elle est peut-être un peu drôle. Parce qu'on voit toujours les avantages, un paquet d'avantages. Moi, je regarde votre plan, il y a un paquet d'avantages, mais on ne voit jamais les désavantages. Puis, moi, je me suis demandé: c'est quoi? Est-ce qu'ils ont conscientisé par un projet comme celui-là, c'était quoi les désavantages? Parce que quand on amène des projets comme ça, c'est l'fun. Tu sais, on a des belles idées, on grandit, c'est l'fun, tu sais. Mais, des fois, par rapport à l'environnement, il faut aussi penser qu'il faut que ce soit harmonieux. Puis est-ce que vous êtes conscients de -- est-ce que vous êtes capable de m'en dire des inconvénients de votre projet? Ça a l'air drôle comme question?

2875

LA PRÉSIDENTE :

2880 Non, non. C'est les avantages et les inconvénients. Mais ce serait les inconvénients dans quel sens? Par qui?

Mme SYLVIE JUTRAS :

2885 Par rapport à l'environnement, par rapport au parc, par rapport à... je sais qu'on a entendu l'affaire des arbres, qu'il fallait qu'ils coupent six arbres. Ça en est des inconvénients, des formes d'inconvénients, d'ajustements. C'est pour voir jusqu'à quel point ils sont conscients de la -- conscients de qu'est-ce qu'on produit comme impact dans l'environnement. C'est ça.

2890 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bélanger ou monsieur Lapierre, avez-vous prévu des mesures particulières pour atténuer certains impacts?

2895 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

2900 Bien, je pense que tout au long de la présentation, on a expliqué par plusieurs... effectivement, on essaie toujours, quand on fait le choix de l'emplacement, d'essayer de minimiser les inconvénients, quand il y en a, et aussi beaucoup d'essayer d'améliorer une situation existante.

2905 Donc, on a parlé beaucoup dans cette présentation et dans la volonté de toutes les parties d'améliorer, par exemple, l'aménagement paysager du parc. On pense que le projet, à ce niveau-là, a amélioré grandement la situation présente.

2910 Bien entendu, est-ce qu'on amène plus de visiteurs sur le site? La réponse est oui. Est-ce que plus de visiteurs fait plus d'inconvénients? Peut-être. Mais est-ce qu'on a essayé de le faire en tenant compte de tous les impératifs environnementaux? Je pense qu'on a essayé de le faire.

2915 Si on regarde, par exemple, on sait, et ça a été une préoccupation depuis le départ de dire: est-ce que l'implantation fait en sorte qu'on va couper beaucoup d'arbres ou pas? Oui, il a fallu déplacer, ce qu'on a fait, on a pu déplacer la majorité des arbres sur le site et faire un aménagement qui tienne compte de la récupération des arbres que nous avons et, en plus, on en a planté davantage.

Alors, la question, elle est bonne. Est-ce qu'il y a toujours des avantages. Oui, il y a des avantages et des inconvénients. Mais je pense qu'il faut viser, essayer, est-ce que

2920 globalement, est-ce qu'on a amélioré tous les aspects de la problématique à laquelle on faisait face. On pense que oui.

LA PRÉSIDENTE :

2925 Est-ce que du côté de l'arrondissement, il y a des mesures particulières ou est-ce que vous pouvez résumer finalement la position avec laquelle ou l'approche avec laquelle vous avez regardé le projet de Tennis Canada qui, semble-t-il, a quand même assez évolué entre sa conception originale et l'état dans lequel il est maintenant. Notamment, pour permettre d'atténuer les inconvénients dans le voisinage ou dans l'environnement en général.

2930

M. BENOÎT LACROIX :

2935 Le premier point que nous avons, je vous dirais, constaté, c'est que le projet actuel représentait vraiment un bon moment pour régler un certain nombre de problèmes du projet original. Un des éléments là-dessus était toute la question de la véritable performance de la place publique prévue en 94-95. Lorsqu'on a négocié avec les professionnels de Tennis Canada, on voyait vraiment l'opportunité dans le projet actuel de faire le bilan de l'expérience et de revoir un tout nouveau déploiement d'une place publique beaucoup plus intéressante, autant d'un point de vue fonctionnel au niveau du réseau des sentiers que d'un point de vue qualité de l'aménagement pour le long terme. Alors, là-dessus, il y avait vraiment un avantage majeur qui permettait de régler un inconvénient du projet d'origine.

2940

2945 L'autre élément, il faut constater que le court numéro 1 est un équipement de faible qualité. Disons-le. C'est des gradins en acier récupérés de l'ancien stade des Expos des années 60. Il n'est pas symétrique. On sent qu'il est placé dans un petit coin entre d'autres terrains de tennis, puis son grand frère, le court central. C'est un choix d'aménagement qui était basé, je pense, sur les contraintes budgétaires de l'origine du projet.

2950

2950 On peut vraiment redéployer maintenant un nouvel équipement au design contemporain, qui a une facture architecturale intéressante, où on passe d'une capacité de 3 000 places à une capacité de 5 000 places. Donc, c'est un léger accroissement.

2955

2955 Vous savez, ces éléments-là ont fait que, pour nous, le projet était un peu comme lorsqu'on a fait une première installation dans une maison, puis dix ans après, on en profite pour refaire la peinture et replacer les meubles et replacer le tout avec l'expérience qu'on a eue. C'est beaucoup ça qui est le contexte actuel. Alors, je vous dirais, c'est vraiment les principaux éléments. On a surtout senti l'opportunité de faire une bonne mise à jour et d'amener le projet à une véritable maturité. C'est comme ça qu'on l'a vu.

2960

2960 Les autres éléments d'impact, et c'est des éléments qui ont déjà été expliqués à notre sommaire décisionnel, la stratégie pour répondre aux besoins en matière de stationnement, la stratégie, c'est qu'on ne veut pas d'auto dans le parc. On en veut un

2965 minimum et on ne veut pas d'auto dans le quartier. On veut qu'il y ait un déploiement régional des stationnements un peu partout et on veut que les gens viennent en transport en commun. Les pouvoirs publics ont mis assez d'argent dans le développement du réseau de transport en commun, qu'on ne peut pas mettre d'argent dans le parc en termes de stationnement.

2970 Alors, je vous dirais, tous ces éléments-là, c'est des éléments qui ont été incorporés au fur et à mesure du projet pour le bonifier. Donc, bonifier la situation actuelle et améliorer l'équipement sur le long terme. Je vous dirais ce sont les principaux éléments qui ont été considérés par la Ville.

2975 D'autre part, un dernier point – je ne voudrais pas, comment dire, trop interpréter les superficies et les statistiques – mais si vous me permettez peut-être de montrer une diapo, les professionnels en aménagement, nous ne partons pas d'un monde parfait. Nous partons d'un monde physique, réel, aménagé par les collectivités depuis longtemps. Et, on prend la ville dans l'état où elle nous est livrée. On ne l'invente pas à partir de rien.

2980 Alors, vous voyez, ce que j'aimerais vous montrer maintenant, c'est que, historiquement, nous avons réalisé que l'équipement du stade à l'époque, dès les années 60, occupait une très grande superficie et que, évidemment, tout cet espace était ceinturé.

2985 Aujourd'hui, avec le nouveau complexe, il est possible d'avoir accès, vous savez, le nouveau complexe, la grande ligne de développement est ici au centre, tout l'espace en avant maintenant est accessible. Ça fait partie de la place publique. C'est-à-dire que historiquement, nous sommes d'avis que l'aire d'accessibilité publique dans le parc augmente et que la qualité générale du parc aussi augmente. C'est-à-dire, depuis les années 60, avec la réalisation de Tennis Canada, cette partie-là de l'équipement donc a été
2990 démontée pour un nouvel aménagement.

2995 Je vais vous montrer maintenant une superposition de la situation actuelle et de l'équipement de l'époque. Regardez ce que je mentionnais tout à l'heure. L'espace en rouge, ici, correspond à la partie qui était enclavée. Du temps des Expos, c'était totalement inaccessible, cet espace-là. Vous avez en dessous, en couleur, le plan que nous proposons.

3000 Alors, regardez maintenant, toute cette partie maintenant sera accessible. C'était jadis une enceinte close. Maintenant, cette partie-là devient accessible et la partie des immeubles est localisée à ces endroits-là où c'était, pour l'essentiel, aussi des espaces inaccessibles.

3005 Donc, historiquement, nous sommes dans une situation où le projet que nous recommandons à l'administration permet d'avoir accès à des espaces qui n'étaient pas accessibles auparavant, et l'autre point, ce que j'aimerais mentionner, c'est qu'il y a aussi une situation...

LA PRÉSIDENTE :

3010 Je vous en prie, laissez monsieur Lacroix terminer sa présentation. Il faut avoir la patience de l'écouter. On comprend qu'il n'y a rien dans ce monde qui est parfait, mais quand même.

M. BENOÎT LACROIX :

3015 Et, l'autre point, enfin, vous savez, le parc Jarry a fait l'objet depuis les années 80 à peu près d'un montant d'investissement de entre 5 et 6 M\$ de la Ville pour améliorer les équipements. Il y a eu la réalisation du lac. Il y a eu toutes sortes de choses. Ça fait qu'on est globalement dans une situation où le parc devient de plus en plus accessible, et c'est le sens de notre projet. Et, globalement, la Ville améliore les autres composantes du parc. Alors, globalement, voici le portrait de la situation.

3020

Rappelons-nous que le parc est grand et qu'il y a la possibilité de déployer dans le parc toute une série d'autres activités aussi pour les citoyens. Est-il nécessaire d'aller pique-niquer exactement ici, au pied du stade? Ou on peut aussi utiliser d'autres composantes du stade qui existent? Nous l'avons conçu dans un espace multidisciplinaire, ce parc-là, et nous croyons que les citoyens peuvent utiliser d'autres parties du parc pour répondre aussi à leurs besoins.

3025

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lacroix. Vous avez fait une très belle présentation de l'approche de l'arrondissement.

3035 Ça répond à votre question, madame?

Mme SYLVIE JUTRAS :

Oui.

3040

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

3045 J'inviterais maintenant -- monsieur Frédéric Giguère est-il dans la salle?

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Bonsoir, madame la présidente!

3050

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur!

3055 **M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :**

D'abord, j'ai écouté longuement toutes les questions des gens et les réponses qui sont souvent beaucoup plus lentes que les questions des gens. C'est déconcertant un peu parce que ça piétine beaucoup dans la réponse. Moi, je trouve ça déplorable.

3060

Ma première question, c'est concernant justement la réponse de, je ne me rappelle pas, je crois que c'était monsieur Poirier qui avait posé une question, hier, en disant... je ne me souviens pas exactement comment qu'il avait formulé sa question, mais la réponse, c'est la réponse qui m'a étonné, parce qu'elle venait d'abord et avant tout de la Ville de Montréal. Comment que ces gens-là peuvent affirmer que le projet du stade est à son développement mature? C'est les gens de Tennis Canada qui auraient dû répondre à cette question-là et non pas la Ville.

3065

Deuxièmement, comment qu'on fait pour établir...

3070

LA PRÉSIDENTE :

Attendez. On va prendre une question à la fois, monsieur.

3075 **M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :**

Oui, mais dans la même. Comment qu'on fait pour établir qu'un établissement est devenu un état mature? Le Stade olympique, on nous a dit qu'il était mature, puis qu'il coûterait pas si cher que ça. Puis on est encore en train de le rénover, puis encore pas mature. Ça fait que...

3080

LA PRÉSIDENTE :

3085 J'aimerais peut-être que monsieur Lacroix explique la notion de maturité. Je vais peut-être vous...

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3090 Brièvement, s'il vous plaît. Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Hier soir, il y a eu une question qui était: combien est-ce que Tennis Canada - Parc Jarry va pouvoir encore grossir dans le parc. Et, la réponse de monsieur Lacroix à cette question-là, c'était: « Pour nous, l'équipement tel que proposé avec ce nouveau projet-là est à maturité. » Et, moi, ce que j'ai compris de cette réponse-là - puis je vous demanderais de confirmer si j'ai bien compris ou non - c'est que monsieur Lacroix voulait dire: « Il est à pleine capacité. Du point de vue des professionnels qui regardent le dossier et pour l'équilibre du parc, ça ne peut pas être plus grand. » C'est ce que j'ai compris, mais
3100 je n'ai peut-être pas bien compris. Monsieur Lacroix?

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3105 Excusez-moi, monsieur, le directeur des parcs loisirs...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Morin?

3110 **M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :**

3115 ... monsieur Morin, oui, excusez-moi, qui me disait, hier, que notre seule assurance qu'on a que le parc Jarry ne soit pas vendu à un intérêt privé, c'est justement le fait qu'en tant que citoyen, on vienne ici ce soir, et qu'on recommence le même débat encore éternellement.

3120 Donc, si Tennis Canada décide que dans cinq ans, dix ans, leurs installations sont encore désuetes et trop petites et pas assez accessibles, ou ci et ça, vont redemander encore, resoumettre à la Ville encore le même débat qui se passe encore ce soir, ici, puis nous faire perdre encore notre temps.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Bien, je ne voudrais pas que vous perdiez votre temps, puis qu'on perde le nôtre, monsieur Giguère.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3130 Bien, non, je perds pas vraiment mon temps, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez posé une question.

3135 **M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :**

3140 ... moi, je veux dire, je perds pas mon temps dans la mesure où ce que je viens, parce que mes intérêts sont en tant que qualité de vie dans mon parc me touchent. Mais, je veux dire, à quelque part, j'aimerais peut-être être beaucoup plus avec mes enfants à la maison qu'être ici ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

3145 Alors, on va essayer de répondre à votre question le plus rapidement possible.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Merci, madame.

3150 **LA PRÉSIDENTE :**

3155 Votre question touchait à la maturité du projet de Tennis Canada. Pouvez-vous préciser la portée de vos propos quant à la maturité du projet, dans le contexte de la réponse qui a été apportée hier, monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

3160 Ce qui était expliqué, hier, c'est que les professionnels de la Ville qui ont travaillé au projet – et là, j'insistais, hier, sur l'avis professionnel, c'est-à-dire, c'est un avis personnel que nous donnons, les professionnels de ce comité – nous considérons que l'aménagement proposé par Tennis Canada nous amène à une situation où, à toutes fins pratiques, l'équipement va être à maturité, c'est-à-dire complet et que l'équilibre du parc peut être maintenu avec l'équipement tel que proposé. C'est un avis professionnel.

3165 Les parcs de la Ville, tout comme les rues et les autres équipements, relèvent ultimement des décideurs publics. Alors, le conseil municipal et le conseil d'arrondissement, ce sont les autorités politiques qui décident du sort des équipements publics en tant que représentants des citoyens. Alors, c'est eux qui décident. C'est la nuance entre une décision politique et un avis professionnel.

3170

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça vous donne un peu le contexte de la réponse d'hier, monsieur Giguère?

3175

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Oui, merci. Maintenant, j'aurais une question, si c'est possible d'avoir à l'écran votre schéma sur le plan actuel du parc, s'il vous plaît.

3180

LA PRÉSIDENTE :

Oui, j'imagine. C'est-à-dire le plan des conditions existantes avec les aires de jeux et tout ça?

3185

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Le plan au complet, oui. Parce que c'est le seul plan que j'ai de la facilité à me situer. Celui que quand on a discuté sur les questions des aires de jeux avec les enfants. O.K.

3190

Maintenant, c'est concernant l'espace justement. En tout cas, ce que je peux voir, si je comprends bien, les parties, les tennis qui vont être rajoutés, ça va être dans cette partie-là, je crois, qui va être surtout prise et qu'on dit qu'on va rajouter, pour garder exactement la même aire que présentement représente le parc ou le terrain que Tennis Canada a droit comme terrain, pour aller chercher un morceau ici dans le parc va nous redonner une petite bande ici dans un terrain qui n'est pas vraiment utilisé ou intéressant.

3195

Et, j'aimerais savoir exactement, sur la bande, tout qu'est-ce qu'ils vont nous redonner ici, qu'est-ce que ça représente? C'est quoi? C'est quelques pieds? Quelques mètres? Pour aller prendre une grosse bouchée dans une partie où ce que... et jusqu'où exactement, ici, ça va aller les tennis? Parce que là, moi, le chemin, je le visualise bien. Mais les tennis vont aller chercher jusqu'où dans cette aire de parc-là?

3200

3205

LA PRÉSIDENTE :

Il y a un autre acétate qui devrait venir à l'écran.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3210

C'est que, avec l'acétate, j'ai de la difficulté à le visualiser parce qu'on voit pas. J'ai de la misère. Sur celui-là, est-ce qu'on peut m'indiquer exactement? Moi, c'est le seul que je comprends.

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

Laissez-nous essayer de répondre à votre question parce qu'ils ne pourront pas dessiner sur l'écran. Alors, il y a une autre diapositive qui a été préparée, puis qui montre essentiellement la même image mais pas avec les mêmes couleurs, puis la même dimension.

3220

Si ça ne vous va pas, on reviendra à celle-là, puis on essaiera de vous le montrer.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3225

Merci. Oui, ça, c'est bon aussi, mais ça me montre pas exactement jusqu'où que ça va.

LA PRÉSIDENTE :

3230

Je vais donc laisser soit Tennis Canada, soit l'arrondissement, le soin d'expliquer. On voit ici la situation actuelle. Peut-être que ce qui manque ici... je m'excuse, je prends peut-être un peu votre place pour la question.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3235

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

3240

C'est que le chemin qui est de forme circulaire et qui longe le périmètre extérieur du droit superficiaire, il est déplacé ou non?

M. VIANNEY BÉLANGER :

3245

Madame Beaudoin va répondre sur le tracé des sentiers.

LA PRÉSIDENTE :

C'est un petit peu ça, parce que vous vous situez par rapport au chemin?

3250

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Bien, oui, le chemin m'aide à me situer un peu, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

3255

Est-ce que le chemin est déplacé?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3260

Oui, le chemin de ceinture est déplacé. Je vais vous indiquer où il passe actuellement, ça va vous permettre de comprendre ce qui se passe. Alors, le chemin de ceinture, bon, actuellement, il part d'ici. Il y a ce petit terrain de baseball là qu'on voyait sur le grand schéma et, là, il passe un peu comme ça, plus droit, et il s'en vient rejoindre ici le chemin. C'est à peu près le tracé.

3265

On pourrait faire une superposition de plans, ça serait certainement plus précis, mais là, c'est ce que je peux faire de mieux ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

3270

C'est peut-être une question difficile, mais vous souvenez-vous quelle est la distance entre le chemin existant puis le nouveau chemin de ceinture? De combien de pieds est-il déplacé?

3275

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Non. Je pourrais, par contre, prendre l'information...

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3280

Ce n'est pas le chemin qui m'intéresse vraiment. C'est de savoir de combien le nouveau, les nouvelles installations de tennis qui sont situées ici vont aller chercher dans la partie où ce que le chemin passait. Mettons qu'il passait à peu près dans ce secteur-là, vous dites, de combien que ça va chercher dans le parc présentement dans l'aire de jeu qui était là avant.

3285

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3290

En fait, il faudrait faire l'exercice et le calculer. Je ne peux pas vous donner une réponse comme ça, ce soir.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3295 Parce que, moi, ce que je comprends, c'est qu'on prend une qualité de terrain qui est ici, qui est accessible, qui est une belle qualité de terrain, pour nous redonner une petite bande pas vraiment accessible, en arrière d'une piscine, sur un bord de chemin, un endroit pas vraiment plaisant non plus à circuler. Puis là, on nous dit qu'on nous redonne tout ça. Bravo! Moi, ce que je considère, c'est que j'appelle ça donner une piastre américaine contre quatre trente sous canadiens. Excusez-moi.

3300

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3305 Par rapport aux terrains qui sont pris et la qualité de ces terrains-là, ces terrains-là ici sont existants, on les conserve, et actuellement, il y a un talus assez abrupt qui va vers le parc pour aller rejoindre le chemin de ceinture. Donc, ce n'est pas nécessairement une condition qui est idéale ou intéressante. Ce n'est pas une belle butte aménagée. C'est un talus abrupt. Et, de l'autre côté, il y a aussi le...

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3310

Excusez-moi. Pour ceux qui font du ski de fond, on la trouve agréable, cette petite pente-là.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3315

Il y a un bassin de rétention aussi dans une partie ici qu'on vient combler et aplanir, qui est effectivement comme une espèce de cuvette d'à peu près un mètre de profond.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3320

À peu près là, ici.

LA PRÉSIDENTE :

3325

En complément à votre question, monsieur Giguère, dans les terrains qui sont cédés, on voit dans le coin supérieur gauche qu'il y a une zone. Donc, rendu au parc, est-ce qu'il y a un aménagement prévu de cette zone-là? Elle a été pointée par monsieur Bélanger au pointeur.

3330

M. VIANNEY BÉLANGER :

Si je reviens un petit peu en arrière, pour répondre, cette zone-là ici, c'est 70 pieds par 200 pieds. Pour répondre précisément en pieds carrés.

3335

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Merci.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3340

Effectivement, comme on disait, c'était une zone en dépression. Il ne faut pas oublier aussi qu'ici, dans ce coin-ci, on se trouve à redonner une partie. Alors, vous avez raison aussi. Ce qu'on dit, c'est que la superficie actuelle et la superficie projetée sont identiques. Effectivement, lorsque vous regardez ici, oui, on donne une bande de terrain.

3345

Mais l'objectif, en faisant ça, n'était pas de redonner une bande de terrain, était de maintenir la même superficie et de créer et de rouvrir toute la place, comme on l'a montré à maintes reprises. C'était d'ouvrir cette place-là. Et, pour recéder en droit d'usage cette place-là, il a fallu faire ce déplacement-là. Mais en termes de pieds carrés verts, on revient au même compte à la fin.

3350

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Vous répondez toujours pas ici. Qu'est-ce que ça représente, ça, ici? Parce que, moi, ce que je dis, c'est que vous prenez ça ici en nous redonnant ça ici, pour justifier vos échanges de terrain, dire que vous gardez la même superficie. Effectivement, vous avez bien fait vos calculs mathématiques. C'est très logique. Sauf que si ça, ici, ça représente quelques pieds, je ne vois pas en quelle qualité de vie, moi, ça me redonne de perdre cet endroit-là, ici, pour aller me redonner une petite bande qui peut être – excusez-moi – mais discutable.

3355

3360

M. VIANNEY BÉLANGER :

C'est qu'il ne faut pas le prendre dans sa notion la plus simple, ici. C'est que...

3365

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

Bien, excusez-moi, mais, moi, c'est comme ça que je le vois.

LA PRÉSIDENTE :

3370

Monsieur Giguère, laissez le temps de répondre, je vous en prie.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3375

Si on déplace la bordure pour la replacer et rééquilibrer, d'avoir le même nombre de pieds carrés, c'est que de l'autre côté de la ligne, il y a le même nombre de pieds carrés dans l'espace vert, dans l'espace parc. On n'a pas, par cette opération-là, pris plus de pieds carrés dans le parc. Si vous additionnez cette portion-là ici que l'on recède et cette

3380 bande-là, vous égalez exactement la même superficie que ces deux parties ici. Donc, le pied carré, globalement c'est le même.

3385 Mais l'objectif n'était pas, en faisant ça, on n'a pas fait ce déplacement-là pour faire ce déplacement-là. On a fait le déplacement dans le but, comme on dit à maintes reprises, et on peut le remonter, c'est de créer et de rouvrir la place principale.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3390 Que vous fermez pendant pratiquement un mois pendant l'été, la saison estivale, la saison la plus fréquentée pendant l'été.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3395 Oui, elle est fermée pendant le tournoi.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3400 Moi, pendant l'hiver, ça ne m'intéresse pas de passer par là. Pendant l'hiver, moi, je faisais du ski de fond sur la pente qui était sur le coin où ce que vous allez installer vos tennis.

LA PRÉSIDENTE :

3405 Je pense que monsieur Bélanger a vraiment essayé de répondre à votre question. On comprend que vous considérez que la qualité des terrains qui sont échangés n'est pas équivalente...

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3410 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

... et je vous invite à venir le redire pendant la période de l'audition des opinions.

M. FRÉDÉRIC GIGUÈRE :

3415 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Merci, monsieur Giguère.

J'inviterais monsieur Langlois.

3425 **M. MARC LANGLOIS :**

Bonsoir!

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. MARC LANGLOIS :

3435 Je vais devoir taper un peu sur le même clou, puisqu'il y a plusieurs choses qui nous irritent, mais il y a au moins deux irritants majeurs. Un des irritants, c'est plus de huit mois de travail qui ont fait qu'on s'est mobilisé pour sauver une piscine qui, au départ, était condamnée. Pour sauver aussi un enclos à chiens qui, au départ, était condamné, puisque le projet initial de Tennis Canada était tout simplement de construire à même une très grosse partie du parc.

3440 On est donc en juin. On se mobilise. On dit: pas un pouce de plus. On a été écouté. Les courts sur le toit, ça vient de nous. L'idée de construire le stade numéro 1 sur l'emplacement actuel de l'ancien stade, ça vient de nous aussi. On a tellement été écouté qu'on a fait un savant calcul pour arriver à 84 000 mètres carrés égale 84 000 mètres carrés.

3445 Cependant, bizarrement, on accepte de rentrer plus dans le parc. Là, on a connu 70 pieds. C'est quand même beaucoup. Ma maison en fait juste 35, moi. Et, 70 pieds par 200 pieds de large de parc qui va être donné de plus à Tennis Canada et ça, c'est sans compter la clôture qu'ils vont aller mettre dans la zone numéro 3, qui va encore gagner du terrain dans le parc.

3450 Pour nous, c'est inacceptable. Et, je me demande comment la Ville, est-ce que vous pouvez me prouver qu'il y avait aucun autre moyen de redéployer les tennis sans envahir plus dans le parc. Moi, je suis très déçu de la proposition que vous avez amenée. Je ne comprends pas au-delà de... je sais très bien ce que, Tennis Canada, vous amenez comme argument pour gagner ça. On sait que de 6 000 mètres de chapiteau, on voudrait passer à 8 000 mètres de chapiteau. C'est parfait. Je comprends. Il y a des considérations économiques.

3460 Mais, moi, comme citoyen qui veut protéger un parc, qui a à vivre avec un géant à côté de moi, qui veut juste devenir plus gros, comment se fait-il qu'on n'a pas réussi à sauvegarder le parc et à faire reculer ces tennis-là? Moi, je peux vous montrer 85 manières différentes d'arriver à ça. On a pour l'instant trois terrains, deux séries de trois terrains verticaux, comme ça. Bon, on pourrait en mettre quatre. Puis deux dans un autre sens, puis on ferait reculer toute cette zone-là qui nous irrite depuis le départ.

3465

3470 Est-ce qu'il y a une raison légale, est-ce qu'il y a une raison -- est-ce que c'est le chef des pompiers qui vous a obligé à faire ça? Je ne pense pas, parce que maintenant que j'ai vu où était la clôture...

LA PRÉSIDENTE :

3475 Monsieur Langlois, je pense que votre question est claire.

M. MARC LANGLOIS :

Elle est assez claire?

3480 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui.

3485 Monsieur Lacroix, est-ce que parmi l'ensemble des options considérées, il y en a qui auraient permis ou qui permettraient encore d'éviter de déplacer les quatre tennis dans ce qui est actuellement lieu public?

M. BENOÎT LACROIX :

3490 Je vous dirais que les principaux éléments à la base du choix d'aménagement qui est déposé ont déjà été expliqués. L'essentiel, je vous dirais, il y avait deux choses. Nous considérons que la localisation de tennis dans un parc n'est pas contraire à la vocation d'un parc. Donc, il n'y a personne qui nie le fait qu'il y a trois tennis qui vont s'avancer dans le parc. C'est la raison pour laquelle il y a des échanges de terrain, tout ça. Donc, c'est manifeste. C'est explicite.

3495 Donc, le positionnement des tennis dans le parc à l'avant est fait parce que ça nous semblait, un, compatible avec la nature d'un parc. C'est possible de mettre des tennis dans un parc et que ça soit beau. On a présenté plusieurs photos de ça pendant la présentation et on a des experts en aménagement paysager qui travaillent très fort pour que ça soit beau des tennis dans un parc. Donc, c'est possible. Et, cette position-là des tennis dans le parc permettait de récupérer devant l'immeuble une grande superficie, une aire, pour maintenant l'aménager de façon beaucoup plus intéressante et de qualité plus élevée.

3505 Je m'excuse, madame Chauvin, de ne pas pouvoir vous donner des nouveaux arguments. C'est qu'il n'y en a pas. Ce sont ceux qui sont annoncés depuis que le sommaire décisionnel a été présenté à l'arrondissement le 10 janvier. Tous les motifs expliquant le choix, le concept d'aménagement que nous avons fait avec nos collègues des parcs sont présentés dans ce document et c'est les mêmes avantages que je vous présente ce soir. Il n'y en a pas d'autres pour nous. Monsieur Masson, peut-être?

3510

M. MARIO MASSON :

3515 Si vous permettez, je vais ajouter un argument. Dans la situation actuelle, le court central, le court numéro 1 et tout le bloc des tennis extérieurs forment on pourrait appeler un bloc monolithique, c'est-à-dire que, nonobstant le fait qu'il y ait ou pas l'événement durant la saison, l'événement tennistique, on a un ensemble qui est fermé.

3520 Dans la nouvelle proposition, le fait de déplacer un groupe de terrains de tennis crée finalement deux blocs de terrains de tennis: un bloc qui, effectivement par rapport à la position actuelle, déborde légèrement dans le parc, mais ça a pour grand avantage, ça, d'un point de vue de l'aménagement je pense que c'est un point très positif, on vient créer un passage, évidemment pas durant la période de tournoi, mais en dehors de tous les moments qui ne sont pas le tournoi, on va avoir un grand passage qui va vraiment permettre aux gens de circuler de la rue Faillon au parc Saint-Roch, du côté du quartier Parc-Extension.

3530 On a fait mention de ça dans la présentation initiale, le fait que la Ville de Montréal a, au cours des dernières années, travaillé très fort pour permettre de faire un passage avec le quartier Parc-Extension. Enfin, le district Parc-Extension est un point très positif parce que, bon, on sait que c'est un secteur qui est assez pauvre en espaces verts et le fait d'ouvrir un passage au niveau des piétons, au niveau de la terre, pas par une passerelle, a permis à beaucoup de gens de ce secteur-là de venir fréquenter le parc Jarry. Et, bon, ça a été ouvert l'été passé et ça c'est un point extrêmement important.

3535 Donc, en plus de mentionner que ce sont des équipements, je parle des tennis, qui sont intéressants dans un parc, on a, je pense, amélioré très nettement cette portion-là du parc. Alors, c'est un élément supplémentaire peut-être.

LA PRÉSIDENTE :

3540 Monsieur Langlois, je crois comprendre qu'au niveau des professionnels, tous les efforts ont été faits pour trouver la meilleure option qui permette de répondre aux besoins de tous les usagers du parc. Mais si vous avez des propositions à formuler, je vous invite à les présenter notamment dans votre mémoire.

3545

M. MARC LANGLOIS :

Tout à fait. C'est ce que nous ferons.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. MARC LANGLOIS :

3555

Parce que, nous, on pensait qu'il y avait des raisons sécuritaires. Maintenant qu'on sait qu'il n'y en a pas, on va faire travailler d'autres architectes paysagers pour arriver avec d'autres propositions.

3560

Ma deuxième question – je vais faire vite – j'ai été très étonné de voir encore une fois que les fonctionnaires municipaux ont déposé le projet, ont accepté de déposer le projet, alors qu'il reste beaucoup, beaucoup de choses sur la table qui n'ont pas été discutées: la formation du comité conjoint, l'évaluation des activités connexes, comme les critères d'évaluation qui vont leur permettre de juger de la recevabilité ou non des prochains événements à tenir sur les installations de Tennis Canada, comment on va contrôler le bruit, comment on va installer la clôture puisque, hier, on a vu la diapositive, le calendrier d'installation de la clôture qui n'a toujours pas été approuvé par les gens de la Ville et qui n'est toujours pas négocié, et cependant, on conseille d'aller de l'avant avec le projet. On dit: « 12 M\$, on dépense. On réglerà ces petits problèmes-là après. »

3565

3570

Une autre chose et j'en arrive donc. Je suis étonné quand même par le nombre de choses qui ne sont pas réglées encore et je suis aussi très étonné qu'il n'y ait pas aucune... on appelle ça une étude de marché ou une étude de faisabilité du projet, combien ça coûte à opérer ces nouvelles installations-là et comment Tennis Canada paie pour ces choses-là par après.

3575

Et, la raison pourquoi on devrait avoir accès à ces documents-là, c'est que si ça finit par coûter cher, ça veut donc dire qu'il va falloir qu'il y ait de plus en plus d'événements privés, il va falloir qu'il y ait de plus en plus d'événements qui rapportent des sous pour faire vivre ces nouvelles installations-là. Ou ça va peut-être vouloir dire aussi qu'il va falloir agrandir encore pour engranger plus d'argent pour faire vivre le centre et il n'y a aucun chiffre qui nous garantit, effectivement, qu'on arrive à une étape de maturité qui va être très agréable à vivre pour tout le monde. Il n'y a rien qui peut nous sécuriser par rapport à ça.

3580

3585

Est-ce que l'Office a l'intention de demander de tels chiffres? On n'avait même pas les taux de fréquentation des terrains au niveau de la Ville, hier. Et, pourtant, tout le projet repose en disant: « Ah! C'est plein. Les citoyens nous demandent plus de terrains. » Il n'y en a aucun de plus à l'extérieur, en plus, qui est rajouté pour l'instant. On se base sur quoi pour avoir jugé de la recevabilité de ce projet-là? Et quels sont les moyens qu'on s'est donnés pour contrôler la grosseur de ce projet-là? Là, c'est une question très large.

3590

LA PRÉSIDENTE :

Votre question est à multiple volets.

3595

M. MARC LANGLOIS :

Si je la ramène plus bas: est-ce que vous avez pu voir, en tant qu'Office, une étude de marché qui confirme que ce projet-là est viable? Parce que, en plus, ils vont perdre bientôt leur commanditaire. On va la faire vivre comment, cette chose-là?

3600

LA PRÉSIDENTE :

Bon, ici, la commission essaie d'analyser le projet sous tous ses angles, avec la documentation qui est déposée et la documentation qui s'y ajoute. Et aussi, avec l'éclairage qui nous est apporté par vous, qui participez à la consultation publique, qui êtes les usagers du parc, qui êtes bien placés pour connaître les problèmes, les avantages, s'il y en a, d'un projet comme ça.

3605

Sur les aspects étude de marché, Tennis Canada a indiqué en début de soirée qu'ils avaient eu le bénéfice de pouvoir utiliser certaines portions d'études qui avaient été commandées par d'autres et, dans ce sens-là, ce ne sont pas des études qui sont rendues publiques, donc qui sont déposées par Tennis Canada. Évidemment, ça aurait permis à tous et à toutes d'avoir une meilleure appréciation de l'environnement économique et financier du projet. Mais il faut faire avec les limites du mandat qu'on a. Si l'étude n'appartient pas à Tennis Canada et que le détenteur de l'étude n'accepte pas de la rendre publique, bien, il va falloir vivre avec les éléments qu'on a. Mais si vous avez des questions spécifiques sur les volets économiques, c'est sûr que c'est recevable et que ça fait partie de l'ensemble des éléments d'analyse du dossier.

3610

3615

3620

M. MARC LANGLOIS :

J'en aurais plusieurs et je ne suis pas, non plus, un fiscaliste ni un comptable. Je vous inviterais plutôt, en tant qu'Office, à... je pense que, moi, j'ai ouvert un théâtre et on en avait fait une étude de marché, puis on n'aurait pas pu présenter au ministère un projet en disant: « Donnez-nous de l'argent, on va construire » sans leur prouver après ça comment est-ce qu'on entendait faire vivre l'endroit. Et, je suis un peu étonné de voir que ces documents-là ne semblent pas exister.

3625

3630

Et, juste pour amener de l'eau au moulin, dans les choses qu'on a apprises hier encore, c'est que la Ville souhaite se servir du nouveau stade extérieur pour peut-être présenter des événements culturels. Mais ils sont en cours de négociation du coût du loyer. Alors, on a donné 3 M\$ de nos sous à Tennis Canada – bien, plus que ça mais la Ville elle-même donne 3 M\$ – mais on doit encore négocier le coût d'utilisation de cet équipement-là qu'on aura payé, finalement, et ces choses-là ne sont pas réglées encore.

3635

3640 Alors, ça peut devenir... et au-delà de ça même, la Ville de Montréal, présentement, subventionne les tennis intérieurs. À chaque fois que quelqu'un va jouer dans un tennis intérieur du centre de tennis, elle redonne 20 \$ à Tennis Canada. Donc, est-ce qu'on peut comptabiliser la participation de la Ville à ce projet-là puis, à un moment donné, comme citoyen et comme société, on puisse voir si ça a du bon sens ou s'il faut mettre un frein à quelque chose qui est peut-être...

3645 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur le plan économique, est-ce que vous avez des compléments d'information à faire? C'est effectivement pas un volet des éléments du dossier qui est largement développé dans le sommaire décisionnel. Est-ce qu'il y a des éléments, par exemple, qui ont été soulevés ou qui sont d'une importance particulière dans le cadre d'un projet comme celui-là et qui mériteraient d'être amenés à la connaissance de la commission et du public dans le cadre de la consultation?

On peut peut-être prendre un exemple.

3655 **M. MARC LANGLOIS :**

On peut y aller point par point, oui.

3660 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a un certain flou sur les dépenses qui vont être dévolues à l'aménagement paysager. D'un endroit à l'autre dans le document, on peut passer d'un demi-million à trois quarts de million. Donc, c'est vrai que sur le plan économique, on est un petit peu dans les nuages. Ça, je vous le donne, monsieur Langlois. On connaît l'enveloppe du projet. On connaît la participation financière de chacun des partenaires, mais ça s'arrête à peu près là.

3670 Est-ce que vous avez des informations plus spécifiques ou est-ce qu'il y a eu ajustement dans la planification financière du projet que vous pourriez partager avec nous? Oui, monsieur Lacroix?

M. BENOÎT LACROIX :

3675 Je vais laisser monsieur LandreVille répondre à cette partie-là. Il y a effectivement une ventilation très détaillée des coûts qui a été déposée à la Ville. Il y a des montants précis pour chacun des volets budgétaires dans le cadre de la réalisation du projet. Monsieur LandreVille peut continuer.

M. FERNAND LANDREVILLE :

3680

Madame la présidente, je pense qu'il y a peut-être certains points à éclaircir parce que, tout à l'heure, on a eu une série de questions sur lesquelles, je pense, il ne faut pas rester sur cet appétit-là. Et, je prendrais quelques instants pour les expliquer.

3685

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. FERNAND LANDREVILLE :

3690

Ce projet-là a vu le jour le 11 juin 2001. Le conseil de Ville a, à ce moment-là, autorisé les démarches avec Tennis Canada pour un investissement maximal de la Ville de 3.33 M\$. Le projet, à ses tout débuts, comptait entre autres, de ce qu'on a vu, six tennis extérieurs additionnels. On se rappellera qu'il y en a quatre, maintenant.

3695

Le projet a évolué, effectivement, dans le temps. Les mandats que j'ai reçus aussi ont évolué dans le temps, pour des raisons qu'on a amplement détaillées tout à l'heure.

3700

À l'intérieur du projet qu'on a devant nous, les représentants de la Ville de Montréal, dont j'en suis, et vous pourrez lire d'ailleurs mes notes dans le sommaire décisionnel, sont tout à fait en accord avec ce que vous voyez comme projet aujourd'hui, pour une raison très simple. C'est qu'on a étudié à peu près dix-huit scénarios possibles, de toutes les façons, et le scénario qui était le plus intéressant à notre avis, c'est le scénario qu'on a devant nous.

3705

Pour deux raisons très simples: c'est qu'on voulait redonner le parc sur son droit superficiaire – nous autres, ce qu'on appelle la place publique – et faire le lien sans contredit avec Parc-Extension, chose qui n'était pas faite, sinon vous étiez obligé de faire le tour. On l'a expliqué amplement. Ça, c'était la première prétention.

3710

Concernant du montage financier que Tennis Canada a mis de l'avant pour son projet, on comprendra qu'à ce moment-ci, ils n'ont même pas de permis de construction, ils n'ont qu'un projet où on demande une modification au niveau du plan d'urbanisme, qui va faire une deuxième consultation au niveau de ce qu'on a dit tout à l'heure à l'intérieur de ça, et ces gens-là sont en attente et font des dépenses actuellement pour engager des professionnels pour arriver à des plans comme ceux-là. Chaque détail est vérifié par les gens de la Ville. Chaque petite modification dans les plans, tant au niveau plan d'implantation, plan d'aménagement, est vérifiée à la pièce. Les arbres sont comptés, décomptés, revérifiés à l'intérieur de ça.

3720

Je pense que la rigueur, tout au moins du comité que je représente au niveau de la Ville de Montréal, est impeccable. Il n'y a aucun petit détail qui nous a échappé.

3725 Concernant le montage financier, à ce moment-ci, je pense que Tennis Canada peut
donner peut-être des détails plus avancés que les miens, mais tout ça pour dire que la
demande que j'avais faite, à ce moment-là, ce qu'on m'a donné, c'est des évaluations.
Quand on va sur le marché pour construire un court numéro 1 comme on nous le propose,
les prix peuvent varier dépendamment de l'année. C'est sûr qu'à ce moment-là, les
montants peuvent varier. Si la demande de construction est très forte à un moment donné ou
Tennis Canada ne peut pas avoir de soumissionnaire ou peut en avoir un ou deux mais à
3730 gros prix, les prix vont varier. Donc, le temps va jouer d'une façon très importante à
l'intérieur de ça.

3735 Puis pour répondre aussi à une question qu'on a posée tout à l'heure, que les
négociations n'étaient pas terminées entre Tennis Canada sur certains aspects,
effectivement, il y a des choses au niveau de l'entente qui ne sont pas convenues, pour une
raison très simple. C'est que le projet au moment où on se parle est en consultation
publique. Donc, on ne peut pas avancer des choses sur lesquelles on n'est pas certain.
Mais les bases sont déjà jetées. Je vous ai lu des textes, tout à l'heure, qui ont été
administrativement et politiquement approuvés par les gens et on fonctionne avec ça jusqu'à
3740 preuve du contraire.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet?

3745 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

J'aurais deux points à faire. D'abord, dans le sommaire décisionnel, il y a un
commentaire de monsieur Patrice Poulin, qui est le document 4.8, où il demande s'il va y
avoir une augmentation des frais d'exploitation.
3750

Je crois comprendre dans son commentaire qu'il indique qu'il y aurait une
augmentation de la superficie des installations. Alors, j'aimerais avoir des précisions ici,
parce qu'on nous dit qu'il n'y a pas d'augmentation. Est-ce qu'il va y avoir, de fait, une
3755 augmentation des frais d'exploitation, parce qu'on échange des terrains qui ne sont pas
nécessairement égaux en valeur, comme disait monsieur. C'est le document: *l'intervention
ressources matérielle et informatique, Direction des immeubles*, paragraphe 3. Document
4.8.

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Pronovost?

M. PIERRE PRONOVOST :

3765

Madame la présidente, étant donné qu'on était en négociation et surtout qu'aucun projet n'était retenu, c'est sûr que pour nous autres, ce qui était important, c'était de savoir si les nouveaux équipements étaient pour profiter dans le même sens que l'entente du départ avait été montée, les 25, les 50 % que chacun partageait.

3770

Et, avec le temps, là, on est venu à dire oui. Par contre, les sommes par rapport aux frais d'exploitation vont subir une hausse quand même dans le même ordre. On ne peut pas éviter. On ne peut pas demander d'utiliser des espaces sans avoir à défrayer, non plus, ces espaces-là.

3775

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si je comprends bien, le corollaire à ce que monsieur Morin a dit tout à l'heure, comme quoi c'était le partage du nombre d'heures d'utilisation des installations était fixé à 25-25-50...

3780

M. PIERRE PRONOVOST :

Exact.

3785

LA PRÉSIDENTE :

... ça se reflète dans les coûts et ça va être 25-25-50.

3790

Maintenant, en commentaire à ce que vous avez dit, monsieur LandreVille et monsieur Langlois, je pense que tout le monde comprend que ces projets-là sont des projets quand même assez importants, qui s'échelonnent déjà et qui vont continuer à s'échelonner sur plusieurs années. Hier, par exemple, on a appris que le passage piéton au niveau de la voie ferrée, dans l'axe de la rue Ball, ça avait pris dix ans à le négocier.

3795

Donc, il y a des choses qui évoluent lentement. Et, ça, tout le monde comprend ça et on ne s'attend pas à ce que tout soit réglé avant d'arriver en consultation publique, sinon, finalement, il n'y en aurait jamais de consultation publique. Donc, oui, c'est correct, tout n'est pas réglé et c'est un peu aussi l'objet, c'est-à-dire que si tout était réglé d'avance, ça donnerait rien d'en faire une consultation publique. On donnerait notre avis sur quoi? Donc, là, il reste quand même certains éléments à préciser. Tout le monde comprend ça, puis ça va.

3800

3805

Par contre, s'il y a de l'information qui est disponible au niveau du montage financier, sans entrer dans un détail technique très poussé, parce que ce n'est pas l'objet de la consultation, mais ça fait quand même partie des éléments décisionnels dans le cadre d'un projet, que ce soit de la part des citoyens qui sont les payeurs des taxes ou des élus qui

3810 devront décider, à ce moment-là, oui, je pense que ce serait bienvenu de la part de tous d'avoir une information peut-être un peu plus complète sur le montage financier. Alors, je reformule la demande de monsieur Langlois à ma façon et peut-être que madame Beudet va faire de même.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3815 Oui. C'était mon deuxième point. Je pense que, par expérience, toute agence gouvernementale qui donne des subventions exige toujours une étude de faisabilité et de viabilité d'un projet. Alors, ça serait peut-être intéressant d'avoir les grandes lignes. Et, aussi, je pense que ce qui serait un peu plus préoccupant, c'est de savoir sur combien d'années, parce que des fois la Ville de Montréal dit: « On veut avoir une viabilité assurée sur un an », le fédéral demande toujours sur trois ans.

3820 Alors, peut-être nous donner simplement les critères, les grandes orientations sans vouloir aller chercher des chiffres précis, parce que ce n'est pas notre mandat de vérifier si les calculs ont été bien faits, mais d'avoir quand même certaines garanties générales. S'il vous plaît.

M. MARC LANGLOIS :

3830 Je vous remercie pour votre écoute. Puis je m'excuse aussi au niveau des... je ne voulais pas du tout offenser les gens de la Ville. Je suis sûr que les fonctionnaires ont travaillé très fort sur ce projet-là. Mon seul intérêt, c'est que je pense qu'il y a encore des choses qui sont améliorables. Il y a des choses sur lesquelles il faut se questionner, parce qu'on s'embarque dans une dépense de 12 M\$ avec laquelle on va devoir vivre par après, si on va de l'avant. Et je voudrais qu'on pèse vraiment le pour et le contre de ces choses-là.

3835 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3840 Merci, monsieur Langlois.

3845 Il est maintenant 10 h 45. Je vais prendre un dernier intervenant. Il reste encore plusieurs personnes d'inscrites au registre. Je ne vous cacherai pas que la commission aimerait aussi pouvoir vider certains aspects du dossier plus en profondeur, notamment tout ce qui concerne la circulation, le transport et le stationnement. On aurait quelques questions additionnelles. Et aussi sur d'autres enjeux. Donc, demain, nous continuerons. Ce sera la dernière soirée de la première partie de la consultation publique, demain soir ici, à 7 h. Et puis puisqu'il est 10 h 45, à moins que vous soyez tous trop fatigués, on pourrait prendre un dernier intervenant ce soir. J'essaierais de prendre quelqu'un qui n'est pas encore venu au micro et je vois le nom de monsieur Michel Lafleur. Est-ce que monsieur Lafleur est dans la

3850 salle? Ah! Vous êtes déjà venu.

À ce moment-là, madame Marielle Gaudreau n'a pas pris le micro encore. Bonsoir, madame!

3855 **Mme MARIELLE GAUDREAU :**

Je voudrais qu'on revienne -- bon, je déteste parler en public. C'est très difficile pour moi.

3860 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, prenez votre temps, madame. Si vous voulez un verre d'eau, vous pouvez en prendre un.

3865 **Mme MARIELLE GAUDREAU :**

Les courts de tennis qui sont dans le milieu du parc viennent prendre vraiment, ils s'en viennent au coeur. Ça n'a pas de bon sens. Puis, je veux dire, en même temps, est-ce qu'on pourrait voir le nouveau plan? J'aimerais ça.

3870

LA PRÉSIDENTE :

Celui des conditions existantes ou celui avec...

3875 **Mme MARIELLE GAUDREAU :**

J'aurais aimé ça qu'on ait une maquette, d'ailleurs, parce que j'aurais aimé ça le voir. Puis on aurait tout compris plus vite aussi. Mais, ça, on n'en a pas eu. Pourquoi on n'a pas eu de maquette? Parce que, je veux dire...

3880

LA PRÉSIDENTE :

Ça a été demandé ça, madame Gaudreau, parce que tout le monde comprend que c'est beaucoup plus facile. Mais il y a quand même un coût important à une maquette, puis comme on l'a dit tantôt, il y a des éléments...

3885

Mme MARIELLE GAUDREAU :

Oui, mais on consulte.

3890

LA PRÉSIDENTE :

3895 Je crois qu'au niveau de Tennis Canada, vous avez fait des maquettes en deux dimensions sur écran. C'est des maquettes dessinées, puis ce n'est pas des maquettes pour l'aménagement paysager. C'est plus pour les structures. Ça répond peut-être à votre besoin.

Mme MARIELLE GAUDREAU :

3900 Là, hier, on a compris finalement qu'il y avait tout un passage qui était vraiment... on rentrait dans un entonnoir quand il y avait...

LA PRÉSIDENTE :

3905 Entre les deux clôtures?

Mme MARIELLE GAUDREAU :

3910 Oh! My God! Oui. On rentre là, puis là, la piscine, il n'y a aucun dégagement. Il y a tout ça. Là, les trois courts de tennis qui sont là, pourquoi qu'ils ne seraient pas en avant? Parce que là, en avant...

LA PRÉSIDENTE :

3915 Madame Gaudreau, prenez le pointeur, parce qu'on ne sait pas exactement où est-ce que vous êtes.

Mme MARIELLE GAUDREAU :

3920 Les trois, là, qui sont là, ils pourraient être bien placés là. Parce que ça, là, c'est la pelouse avant de Tennis Canada. Il n'y a personne qui va aller pique-niquer là. C'est ça qu'ils nous offrent de nous remettre, si j'ai bien compris, là.

LA PRÉSIDENTE :

3925 Ça, je pense que cette question-là a été posée hier. Monsieur Bélanger...

Mme MARIELLE GAUDREAU :

3930 C'est pas l'équivalent. Je veux dire, là, ils s'en viennent dans le coeur du parc. Moi, je me promène là. Ils vont tout changer. Le parc, c'est fait pour regarder le ciel. C'est fait pour marcher. C'est fait pour courir. C'est pas juste fait pour Tennis Canada. Vraiment pas. Puis, je veux dire, l'argument du stationnement souterrain, au Marché Jean-Talon, ils vont creuser eux autres. Vous pourriez en faire un garage en dessous. Excusez.

3935

LA PRÉSIDENTE :

C'est la fin de la soirée pour tout le monde, madame Gaudreau.

3940

Mme MARIELLE GAUDREAU :

Oui. Une chance que vous ne m'avez pas eue au début. Mais, en tout cas, je trouve que ça n'a pas d'allure. Puis, je veux dire, juste en déplaçant ça, au moins on aurait juste cette espèce - qui sont déjà là, les quatre qui sont clôturés, c'est correct - mais, je
3945 veux dire, il n'y aurait plus cette espèce de fermeture. Puis, je veux dire, l'histoire de Parc-Extension, bien, ils peuvent très bien passer et tout le monde peut passer comme ça. On n'aurait plus cette impression d'être comme pogné dans un entonnoir. On n'en veut pas de ça. On n'en veut pas.

3950

LA PRÉSIDENTE :

Me permettez-vous de demander qu'on mette une diapositive à l'écran?

3955

Mme MARIELLE GAUDREAU :

Je vous permets tout, madame.

LA PRÉSIDENTE :

3960

J'aurais quelques questions. C'est celle avec l'échéancier de montage, démontage, avec les zones 1, 2, 3.

Mme MARIELLE GAUDREAU :

3965

Les clôtures.

LA PRÉSIDENTE :

3970

Quelques petites questions, mais c'est peut-être un peu technique pour 10 h 50. C'est que, actuellement, la place publique, elle est en prolongement du court central uniquement. Mais, là, on voit que la zone 2, il y a une partie triangulaire qui s'avance vers le bâtiment des courts intérieurs, ce qui n'était pas le cas avant. Ça ne faisait pas partie du périmètre de sécurité.

3975

Pour quelle raison est-ce que cette zone-là a été ajoutée? Parce que ça met vraiment une clôture en parallèle ou peut-être qu'on utilise la clôture qui délimite la piscine pour délimiter ce périmètre de sécurité-là? C'est ça ma question. Pourquoi est-ce qu'on

ajoute ce triangle-là entre la piscine et les courts intérieurs dans le périmètre de sécurité zone 2?

3980

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais demander à monsieur Lapierre de répondre.

3985

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Bien, ce triangle fait partie de la superficie de Tennis Canada. On l'a jamais utilisé jusqu'à maintenant dans les tournois, mais avec le nouveau projet, ça va être aménagé. C'est une butte plantée de quelques arbres et, au bas, on voit peut-être mal, mais il y a trois marches ou trois sièges. Ici, c'est planté pour faire une mini-place où les gens vont pouvoir assister à des présentations, ici, en tout temps, cela dit. Et, c'est surmonté d'une butte ici. Donc, on va certainement vouloir aménager cet espace pendant le tournoi pour différentes activités à l'intérieur.

3990

3995

Et, soit dit en passant, ça va beaucoup améliorer cet espace-là à l'année longue, pour toutes sortes de présentations quelles qu'elles soient, pour des jeunes, des camps de vacances ou n'importe quoi. Alors, c'est une espèce de mini-amphithéâtre là qui se prolonge dans la butte.

4000

LA PRÉSIDENTE :

Un genre de zone d'annonce oratoire?

4005

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui, exactement. Ça peut servir à toutes sortes de choses. On envisage peut-être de placer soit une scène là ou un écran ou quelque chose pour présenter différentes choses.

Mais, ça, c'est juste pendant le tournoi. Pour le reste de l'année, ce sera possible de l'utiliser de différentes façons.

4010

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais une question à l'arrondissement. La période d'ouverture de la piscine. La piscine extérieure qui est dans le parc, de quelle date à quelle date est-ce qu'elle est ouverte?

4015

M. PIERRE MORIN :

4020 Les dates prévues d'utilisation de la piscine vont du 15 juin jusqu'à une semaine
avant la fête du Travail. On comprendra qu'en raison du climat qu'on a actuellement, qui est
très instable, c'est le moins qu'on puisse dire, ça arrive souvent où on va ouvrir le 8 juin,
lorsqu'il fait très chaud et lorsque les piscines sont prêtes. Et, s'il fait très chaud à la fin du
mois d'août, bien, on maintiendra l'ouverture, comme on l'a fait voilà deux ans je crois,
jusqu'à la fête du Travail.

4025

LA PRÉSIDENTE :

4030 Ça fait un peu drôle comme question, mais je vais la tenter quand même. C'est qu'on
voit finalement que cette place publique, qui permet un accès direct à la piscine depuis la
zone, par exemple, de Parc-Extension, elle n'est, en fait, ouverte que un mois précédant le
17 juillet, qui est une période où la piscine est ouverte, et puis peut-être une dizaine de
jours à la fin du mois d'août. Est-ce que je me trompe? Est-ce que j'interprète bien le
calendrier qui est à l'écran?

4035 Donc, si on superpose le calendrier d'ouverture de la piscine avec le calendrier de
fermeture de la zone du périmètre de sécurité, on se retrouve où pendant une période...
non, ça serait 30 jours, je pense, dans ce cas-là. C'est vraiment la zone 2, si j'ai bien
compris. Donc, pendant une période de 30 jours sur 70, peut-être.

4040 **M. PIERRE MORIN :**

4045 La zone qui pourrait poser un problème pour l'accès à la piscine, si on veut, à cause
de la clôture, c'est la zone 2. Et c'est pourquoi, comme ça a été demandé par les
commissaires déjà et comme on l'a demandé au niveau de la Ville, on tente de réduire avec
les gens de Tennis Canada le plus possible le temps de montage et de démontage, pour
permettre un accès beaucoup plus grand à cette zone-là.

4050 C'est clair pour nous que c'est un enjeu qui était très important et c'est pourquoi entre
autres le projet tel que monté présentement nous redonne accès à la place publique, au
moins, je vous dirais, hormis ces 30 jours-là qui ne sont pas encore définitifs, ce que Tennis
Canada nous présente ce soir, c'est ce sera au maximum 30 jours. Et, les gens de Tennis
Canada sont toujours clairs sur le fait que, nous, à la Ville, on pense encore une fois que
ça peut se réduire.

4055 Sauf qu'on n'a pas fait d'étude, effectivement, dans les nouveaux paramètres à cet
effet-là. On n'a pas regardé comment ça se montait. On n'a pas porté attention à cet
élément-là l'an passé et c'est clair qu'à compter de maintenant, avec le comité conjoint tel
que monté, ce sera un de nos grands sujets de préoccupation.

4060 Mais il ne faut pas oublier non plus, si vous me permettez, parce que là on fait
référence à cet endroit-là comme étant un endroit de pique-nique intéressant, il ne faut pas
oublier qu'il est juste de l'autre côté de la piscine. Il ne faut quand même pas négliger le fait
qu'il y a là aussi des espaces qui sont très intéressants, puis je dirais encore plus
4065 intéressants, si on veut avoir une vue sur la montagne ou si on veut avoir une vue sur un
bosquet d'arbres ou si on veut avoir une vue sur le lac pour pique-niquer et profiter du
terrain.

LA PRÉSIDENTE :

4070 On est bien conscient qu'on ne voit qu'une seule partie du parc et qu'on regarde à la
loupe.

J'aimerais demander l'acétate où on voit la localisation de la double clôture qui avait
été proposée. Est-ce celle-là? Alors, c'est l'autre, celle avec l'échange de terrains. Parce
4075 qu'on a l'impression que la bande échangée est, en fait, ce qui est offert comme zone de
circulation au pourtour de la piscine.

Alors, c'est peut-être un jeu d'images, mais cette bande de terrain donc qui borde la
ligne rouge, puis qui serait redonnée au parc, on a l'impression que ça fait un peu partie de
4080 la proposition d'une zone d'accès. Est-ce que c'est vraiment cette bande-là qui serait
utilisée?

M. VIANNEY BÉLANGER :

4085 Parce que, actuellement, la limite du terrain est à la limite de la clôture de la piscine.
Donc, on redéplacerait. En redéplaçant, donc, il reste une bande qui permet le passage
de la circulation. Comme on voit sur l'autre photo. Parce que ça ne fait plus partie, cette
base-là, de Tennis Canada dans le projet projeté. Alors, ça permet le passage toujours
entre la clôture de la piscine et la clôture qui limitera le terrain de Tennis Canada pendant les
4090 internationaux. La clôture temporaire.

LA PRÉSIDENTE :

4095 Ce serait intéressant de connaître la largeur de ce chemin de passage.

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui. On va vous procurer la dimension pour demain soir, de façon précise.

4100 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on reprend demain, madame Gaudreau?

Mme MARIELLE GAUDREAU :

4105

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

4110

Est-ce qu'on reprend demain ou vous avez une question à poser?

Mme MARIELLE GAUDREAU :

4115

Oui. Bien, ce que j'ai compris sur l'association de professionnels du tennis, c'est que c'est eux autres qui décident finalement des installations que Tennis Canada a besoin? Finalement?

LA PRÉSIDENTE :

4120

Sur le plan normatif?

Mme MARIELLE GAUDREAU :

4125

C'est-à-dire que ce sont eux qui... ce n'est pas la Ville qui décide qu'il va y avoir de nouvelles installations pour Tennis Canada. Ce n'est pas Tennis Canada. C'est l'association des... Alors, je veux dire, ça nous échappe tout le temps. Alors, en quelque part, la corollaire de ça, c'est que à chaque fois que Tennis Canada va avoir du succès, ça signifie pour nous autres qu'on perd du territoire, qu'on perd notre parc, qu'on perd quelque chose. Je veux dire, c'était pas un beau couple. On fait pas un beau couple. Vraiment, on fait pas un beau couple.

4130

LA PRÉSIDENTE :

4135

Mais, je me demande si vous êtes déjà mariés, par exemple! Mais ce que j'ai compris au niveau des professionnels de l'arrondissement, madame Gaudreau, c'est que selon leur avis technique, ce n'est pas un avis politique, ce n'est pas une opinion, mais c'est un avis technique, pour les professionnels, ils ont atteint l'équilibre du parc. Ça, je pense que ça a été clairement dit par les professionnels. Si vous avez des craintes par rapport au futur, mentionnez-le dans votre mémoire. C'est sûr qu'on va les véhiculer.

4140

Mme MARIELLE GAUDREAU :

Merci beaucoup.

4145 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous. Alors, l'assemblée de ce soir est terminée. Nous reprenons demain soir à la même heure. Bonsoir à tous et à toutes!

4150 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4155 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4160